

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06764 Numéro SIREN : 794 661 470 Nom ou dénomination : ALTICE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt 98213

Altice France S.A.

Comptes Annuels au
31 décembre 2020



A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Altice France
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2020			31.12.2019
		Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles		115	29	86	115
Total immobilisations incorporelles		177	91	86	115
Autres participations		12 617 701	294 139	12 323 562	12 369 663
Créances rattachées à des participations		6 331 027	27 496	6 303 531	6 127 711
Autres immobilisations financières		1 609 651		1 609 651	354 469
Total immobilisations financières		20 558 379	321 635	20 236 744	18 851 843
Total Actif Immobilisé	(II)	20 558 556	321 726	20 236 830	18 851 958
Avances et acomptes versés sur commandes		11		11	11
Clients et comptes rattachés		375 298		375 298	248 344
Autres créances		4 220 412		4 220 412	4 121 246
Total créances		4 595 709		4 595 709	4 369 590
Valeurs mobilières de placement		1		1	1
Disponibilités		358 924		358 924	368 050
Total Trésorerie		358 925		358 925	368 501
Charges constatées d'avance		43 785		43 785	9 317
Total Actif circulant	(III)	4 998 431		4 998 431	4 746 969
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion actif	(V)				740 624
Total Général	(I à VI)	25 556 987	321 726	25 235 260	24 339 551

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Capital social ou individuel (dont versé :)	443 707	443 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	2 635 415	2 635 415
Réserve légale	44 371	
Autres réserves	2 088 087	
Report à nouveau	-	-2 367 974
Acompte sur dividende	-	-501 388
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 657	5 001 820
Total capitaux propres (I)	5 216 236	5 211 579
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (II)		
Provisions pour risques	2 952	18 397
Provisions pour charges	374 617	186 763
Total provisions pour risques et charges (III)	377 569	205 160
Autres emprunts obligataires	10 712 100	9 915 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 214 957	6 842 697
Emprunts et dettes financières divers	5 000	
Total Dettes financières	16 932 057	16 758 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489 356	468 369
Dettes fiscales et sociales	86 529	110 089
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	21
Autres dettes	1 280 351	1 235 438
Total Dettes d'exploitation	1 856 236	1 813 917
Produits constatés d'avance	567 607	350 508
Total dettes (IV)	19 355 900	18 922 429
Écarts de conversion passif	285 556	383
Total Général (i à v)	25 235 260	24 339 551

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020			31.12.2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	999 028		999 028	939 497
Chiffres d'affaires nets	999 028		999 028	939 497
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5	24
Autres produits			12	24
Total des produits d'exploitation (I)			999 045	939 545
Achats de marchandises			(20 924)	(7 025)
Autres achats et charges externes			(620 378)	(545 670)
Impôts, taxes et versements assimilés			(8 191)	(8 307)
Salaires et traitements			(11 227)	(10 206)
Charges sociales			(3 632)	(31 823)
Dotation d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	0
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(92)	-42
Autres charges			(2 431)	(2 591)
Total des charges d'exploitation (II)			(666 905)	(605 666)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			332 140	333 879
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits d'intérêts financiers			703 738	5 750 303
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			47 184	41 089
Reprises sur provisions et transferts de charges			210 807	162 448
Différences positives de change			2 122	25 310
Total des produits financiers (V)			963 852	5 979 150
Dotations financières aux amortissements et provisions			(443 485)	(195 538)
Intérêts et charges assimilées			(1 027 205)	(1 407 149)
Différences négatives de change			(4 325)	(281 436)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	-190
Total des charges financières (VI)			(1 475 015)	(1 884 313)
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(511 163)	4 094 837
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			(179 023)	4 428 716

Compte de résultat (suite)

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2020	31.12.2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 983	7 863
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 383 084	1 709 513
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	11 835
Total des produits exceptionnels	(VII)	1 394 067	1 729 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(17 691)	(4 962)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(1 386 124)	(1 315 716)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(36)	(1 306)
Total des charges exceptionnelles	(VIII)	(1 403 851)	(1 321 983)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	(9 784)	407 227
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-193 464	-165 877
Total des produits	(I + III + V + VII)	3 356 964	8 647 905
Total des charges	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	(3 352 307)	(3 646 086)
BÉNÉFICE OU PERTE		4 657	5 001 820
(total des produits - total des charges)			

Notes aux comptes annuels

1	Présentation de la société.....	6
2	Faits marquants de l'exercice.....	6
3	Règles et méthodes comptables	8
4	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	12
5	Engagements hors bilan.....	28
6	Litiges	30
7	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	31
8	Annexes	32

1 Présentation de la société

Altice France, (ci-après « la Société ») est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé en France et créée en août 2013.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Altice France a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. Opérateur global, le Groupe est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

La Société s'inscrit également dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son pôle Media est composé de NextRadioTV qui regroupe les activités audiovisuelles du Groupe en France (RMC Sport, BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte).

La Société a aussi intégré ses principaux fournisseurs de maintenance et de relation clientèle (Altice Technical Services France et Altice Customer Services). La Société a également amélioré son positionnement sur les marchés des territoires français d'outre-mer grâce à l'acquisition d'Outremer Telecom.

Au 31 décembre 2020, Altice France Holding S.A. (« Altice France Holding ») détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. (« Altice Luxembourg ») en détenant une action.

Altice France porte certains salariés dirigeants du Groupe. Le coût de ces derniers (essentiellement salaires et charges sociales) est refacturé aux filiales du Groupe.

2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Opérations de financement

Le 24 janvier 2020, le Groupe a annoncé l'émission de nouveaux billets de premier rang et d'obligations sécurisées de premier rang pour un montant total de, respectivement 1 600 millions d'euros équivalent et 500 millions d'euros. Les obligations sécurisées de premier rang ont été émises au coupon le plus bas jamais obtenu par le Groupe à 2,1% et les billets de premier rang ont été émis à 4%, et ont une maturité de cinq et huit ans respectivement. Les fonds issus de l'émission des obligations sécurisées de premier rang ont été utilisés pour rembourser le RCF d'Altice France et les obligations de premier rang, pour rembourser partiellement les obligations 2025 en euro et en dollars d'Altice Luxembourg SA, par l'intermédiaire d'un prêt intragroupe.

Au même moment, Altice Luxembourg a procédé à l'échange de ses obligations 2027 pour un montant total de 2 800 millions d'euros équivalent contre des obligations émises par Ypso Finance Bis S.a.r.l., filiale du groupe Altice France. Suite à cet échange, Ypso finance Bis a assumé toutes les responsabilités d'Altice Luxembourg dans le cadre de ses engagements liés à ces instruments financiers. Cette opération d'échange a été bouclée le 27 février 2020.

En mars 2020, Ypso Finance Bis a utilisé l'option d'échange automatique prévue par la documentation bancaire ; les obligations assumées par Ypso Finance Bis dans le cadre de l'échange avec Altice Luxembourg mentionné ci-dessus ont été reprises par Altice France Holding S.A., société de droit luxembourgeoise, la détentrice directe d'Altice France. Ainsi, à la fin de cette opération, le Groupe n'a plus aucune obligation liée à ces nouvelles émissions (à l'exception de l'obligation sécurisée de 500 millions d'euros).

Le 15 septembre 2020, Altice France a émis des obligations garanties de premier rang à un taux d'intérêt de 4,125% et à échéance le 15 janvier 2029 pour un montant nominal de 500 millions d'euros et des obligations garanties de premier rang à un taux d'intérêt de 5,125% et à échéance le 15 janvier 2029 pour un montant nominal de 475 millions de dollars, soit au total, l'équivalent de 900 millions d'euros.

2.2 Pandémie Covid-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une pandémie mondiale, mettant en évidence les risques sanitaires de la maladie. Dans ce contexte et suite aux exigences réglementaires publiées par le gouvernement au cours des derniers mois, la Société a activé un programme permettant de

minimiser l'impact de la pandémie COVID-19. La COVID-19 a eu un impact limité sur les états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2020 et pour la période de douze mois alors close.

La Société a été impactée par des retards dans le déploiement du réseau FTTH en France.

Sur la base des informations ci-dessus, la Société a déterminé que l'hypothèse de continuité d'exploitation est toujours appropriée.

2.3 Flux de financement avec les entités d'Altice Group.

Durant l'année 2020, le Groupe a consenti des prêts à ses actionnaires directs et indirects :

- Prêts à Altice Group Lux S.à.R.L. (« Altice Group Lux ») d'un montant total de 1 201 millions d'euros. Ces prêts portent intérêt à 8.4% par an, à échéance le 30 juillet 2027 ;
- Prêts à Altice France Holding d'un montant total de 226 millions d'euros ;

Le Groupe a aussi remboursé une partie de ses dettes envers Altice Luxembourg pour un montant de 180 millions d'euros.

2.4 Reorganisation de la structure de l'actionnariat d'Altice France.

Le 10 juillet 2020, la structure de l'actionnariat d'Altice France a été simplifiée par un transfert d'actions entre Altice Europe et Altice France Holding S.A., actionnaire direct d'Altice France. Suite à la restructuration, Altice France Holding détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. en détenant une action.

Dans le cadre de la réorganisation, les prêts à Altice Group Lux S.à.R.L. ont également été réaffectés à Altice France Holding S.A.

3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration de la société en date du 26 février 2021.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2021.

3.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux principes comptables fondamentaux (prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont décrites ci-après, avec les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'usage des immobilisations, comme indiqué ci-dessous :

Logiciel 4 ans

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Comptabilisation des titres reçus dans le cadre d'une attribution gratuite aux actionnaires de titres reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif réalisé par une filiale :

Lors de l'attribution gratuite à ses propres actionnaires par une filiale, des actions reçues d'une société en rémunération d'un apport partiel d'actif, prévue par l'article 115-2 du CGI, par voie de distribution dans le cadre d'une répartition d'actifs, la comptabilisation des titres reçus est la suivante :

La valeur comptable des titres de la filiale (société apporteuse) détenus préalablement à l'attribution gratuite est répartie entre les titres déjà détenus et les nouveaux titres de la société bénéficiaire des apports, (attribués gratuitement), au prorata de leurs valeurs réelles respectives déterminées à la date de l'apport.

Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts accordés, des dépôts, des cautions et de mali de fusion.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciés en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

3.4 Créances

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

3.5 Conversion des dettes et créances en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites, à l'actif au poste « Écarts de conversion actif » lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif au poste « Écarts de conversion passif » lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les éventuelles pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques à hauteur du risque de pertes non couvert par ailleurs.

Selon le règlement de l'ANC 2015-05 datant du 2 juillet 2015, les pertes et les gains de changes sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de changes sur les opérations de nature financières réalisées par la Société au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat financier.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Altice France à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'Altice France devra supporter pour remplir son obligation, sur la base des éléments d'appréciation dont la Société dispose lors de l'arrêté des comptes.

Indemnités conventionnelles de départ en retraite

Régimes d'avantages au personnel

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, Altice France offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la Société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. De ce fait, la Société comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés. Les écarts actuariels sont depuis 2015, comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires.

Altice France applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises. Cette méthode implique l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement.

La dette actuarielle au 31 décembre est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales patronales : 43,23 % ;
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,40 %	0,60 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Le taux d'actualisation est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

3.7 Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice

3.8 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission et de renégociation d'emprunts sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission des emprunts.

3.9 Instruments financiers dérivés

La Société gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers (dérivés), notamment des cross currency swaps.

Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits (gains) et charges (pertes) résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits des éléments couverts :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert ;
- Les gains et pertes résultant des dérivés de change affectés à la couverture d'éléments du bilan sont enregistrés comme des corrections du résultat de change de l'élément couvert.

Au titre du risque de change, une provision est comptabilisée le cas échéant au titre du risque non couvert.

Les soultes versées ou reçues dans le cadre de transactions relatives aux instruments financiers sont enregistrées au bilan au débit (soultes et primes versées) ou au crédit (soultes et primes reçues) du compte « Instruments financiers à terme » dans les disponibilités ou les autres dettes.

3.10 Produits constatés d'avance

Le traitement comptable de la soulte consiste à comptabiliser un produit constaté d'avance (PCA) qui est reconnu en résultat en même temps que le différentiel d'intérêts du SWAP.

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- Des refacturations de charges opérationnelles aux sociétés du Groupe Altice France (management fees, facturation de loyers pour le site Altice Campus..) ;
- Des revenus provenant de la construction du réseau FttH suite à la signature d'un contrat de déploiement et de maintenance avec la société SFR FTTH. Ces revenus sont relatifs à la construction du réseau et à la maintenance associée. Les revenus de construction du réseau FttH sont reconnus lors de la réalisation de chaque étape de construction du réseau.

3.12 Autres achats et charges externes

Les Autres achats et charge externes sont principalement composés :

- Des charges liées au site Altice Campus (loyers et charges associées) ;
- Des « management fees » dans le cadre de la convention de remboursement de frais et services conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA ;

- Des coûts relatifs à la construction du réseau FttH dont :
 - Les prestations de SFR Fibre dans le cadre du contrat signé entre les deux sociétés, Altice France s'appuyant sur l'expertise de SFR Fibre pour le pilotage, l'ingénierie, l'industrialisation et la maîtrise d'œuvre des travaux et opérations;
 - Des achats de sous-traitance pour le déploiement du réseau (construction de prises).

3.13 Autres points

Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

- Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués ;
- et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

- Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents ;
- un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	-	-	115
TOTAL	177	0	0	177

Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	29	-	29
TOTAL	62	29	0	91

Valeurs Nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	(29)	-	86
TOTAL	115	(29)	0	86

4.2 Immobilisation financières

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titres de participation	12 011 083	1 385 944	(1 428 098)	11 968 929
Autres formes de participation	610 336	75 985	(37 549)	648 772
Créances rattachées à des participations	6 127 711	433 861	(230 546)	6 331 027
Autres immobilisations financières	354 469	6 037 718	(4 782 536)	1 609 651
TOTAL	19 103 598	7 933 509	(6 478 729)	20 558 379

Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titres de participation	(251 756)	(42 383)	-	(294 139)
Autres formes de participation	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	(27 496)	-	(27 496)
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	(251 756)	(69 879)	-	(321 635)

Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Titres de participation	11 759 327	11 674 790	(84 537)
Autres formes de participation	610 336	648 772	38 436
Créances rattachées à des participations	6 127 711	6 303 531	175 820
Autres immobilisations financières	354 469	1 609 651	1 255 182
TOTAL	18 851 842	20 236 744	1 384 901

Le poste « titres de participation » d'un montant brut de 11 969 millions d'euros au 31 décembre 2020 comprend principalement :

- Les titres de SFR pour 4 982 millions d'euros (détenue 99,99%) ;
- Les titres d'Ypso France pour 3 024 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Hivory pour 1 423 millions d'euros (détenue 50,01%) ;
- Les titres de SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d'euros (détenue 50,01%) ;
- Les titres d'Altice Content Luxembourg pour 266 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres ERT Holding France pour 226 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Omer Telecom Limited pour 200 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de SFR Presse pour 120 millions d'euros (détenue 100%).

Les principaux mouvements sur les titres de participation sont liés :

- À la diminution de la valeur des titres d'Omer Telecom Limited pour 42 millions d'euros suite à une réduction de capital ;
- À l'apport en nature des titres SFR FTTH de la valeur nette comptable à SFR FTTH Network Holding rémunéré par l'attribution de titres de SFR FTTH Network Holding pour un montant de 1 386 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les dépréciations des titres de participation concernent principalement :

- Les titres Omer Telecom Limited pour une valeur de 200 millions d'euros ;
- Les titres de SFR Presse pour une valeur de 88 millions d'euros.

Le poste « Autres formes de participation » d'un montant brut de 649 millions d'euros au 31 décembre 2020 correspond aux obligations convertibles pour un montant de 649 millions d'euros. Il s'agit d'obligations convertibles vis-à-vis de SFR Presse, Groupe News Participation et Altice Blue Two.

Les mouvements constatés sur le poste « Autres formes de participation », au cours de l'exercice 2020, correspondent à des augmentations liées aux intérêts capitalisés des obligations.

Le poste « Créances rattachées à des participations » d'un montant brut de 6 331 millions d'euros au 31 décembre 2020 comprend divers emprunts accordés par Altice France à des sociétés du Groupe dont principalement :

- Prêt à SFR pour 4 782 millions d'euros ;
- Prêt à SFR FTTH Network Holding pour 203 millions d'euros (dont 0,8 million d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à SFR Fibre pour 244 millions d'euros ;
- Prêt à Altice B2B France pour 179 millions d'euros ;
- Prêt à OMT Invest pour 143 millions d'euros ;
- Prêt à Altice Content Luxembourg pour 106 millions d'euros (dont 5 millions d'euros d'intérêts courus).

La dépréciation financière des créances rattachées à des participations concerne la filiale SFR Participation pour 27 millions d'euros.

Les principaux mouvements sur les Créances rattachées à des participations sont indiqués dans la note 2.3- Flux de financement avec les entités d'Altice Group.

Le poste « Autres immobilisations financières » d'un montant de 1 610 millions d'euros au 31 décembre 2020 se décompose principalement comme suit :

- Prêt à Altice Group Lux SA pour 1 046 millions d'euros (dont 20 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à Altice France Holding pour 453 millions d'euros (dont 19 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- 75 millions d'euros de mali de fusion sur actif financiers, provenant de l'absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Ypso Holding le 8 décembre 2017, considéré comme relatif aux titres de participation Ypso France ;
- 13 millions d'euros de dépôts de garantie.

4.3 Avances et acomptes versées sur commandes

Au 31 décembre 2020, les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à une avance fournisseurs pour 11 milliers d'euros.

4.4 Créances clients

Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à 375 millions d'euros dont 280 millions d'euros de factures à établir.

Ces créances sont composées principalement de :

- 70 millions d'euros de refacturation des charges opérationnelles d'Altice France aux sociétés du Groupe ;
- 282 millions d'euros de facturation de l'activité de déploiement et maintenance FTTH.

4.5 Autres créances

Les autres créances, d'un montant de 4 220 millions d'euros, sont principalement composées :

- Des avances en compte courant accordées aux sociétés du Groupe pour 4 040 millions d'euros dont :
 - 2 012 millions d'euros vis-à-vis d'Ypso France ;
 - 1 349 millions d'euros vis-à-vis de SFR ;
 - 226 millions d'euros vis-à-vis d'Altice France Holding ;
 - 204 millions d'euros vis-à-vis de Groupe News Participation ;
 - 128 millions d'euros vis-à-vis d'Altice B2B France.
- D'une créance sur la taxe sur la valeur ajoutée de 76 millions d'euros ;
- D'une créance sur Impôts de 42 millions d'euros ;
- De fournisseurs débiteurs pour 42 millions d'euros principalement constitués d'avoirs reçus.

Le 29 décembre 2020, la société Altice France a cédé à la société Presse Indépendante :

- Une créance (compte courant) vis-à-vis d'Altice IO d'un montant de 0,861 millions d'euros à la valeur nette comptable ;
- Une créance (compte courant) vis-à-vis d'Altice Média Publicité d'un montant de 25 millions d'euros pour un montant de 1 €.

4.6 Valeur mobilière de placement

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement représentent 1 millier d'euros.

4.7 Disponibilités

Au 31 décembre 2020, les disponibilités représentent 359 millions d'euros, qui se composent :

- de 232 millions d'euros d'instruments de trésorerie relatifs aux emprunts obligataires (maturité 2027) et aux emprunts bancaires (tranche B13) ;
- de 121 millions d'euros de liquidités ;
- de 6 millions d'intérêts à recevoir de swap en dollars.

4.8 Charges constatées d'avances

Au 31 décembre 2020, la société Altice France a constaté des charges constatées d'avance pour 44 millions d'euros, concernant principalement les charges afférentes au Campus Altice pour 9 millions d'euros ainsi que les charges relatives aux déploiements et à la maintenance du réseau FTTH pour 34 millions d'euros.

4.9 Écarts de conversions actifs

À la clôture de l'exercice, Altice France n'a pas constaté d'écart de conversion actif.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2020 à l'exception de SWAPS de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

4.10 Capital social

À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 443 706 618 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro chacune.

4.11 Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres d'Altice France ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Affectation	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	443 706	-	-	-	-	443 706
Prime d'émission	2 630 849	-	-	-	-	2 630 849
Réserves légales	-	44 371	-	-	-	44 371
Réserves diverses	-	2 088 087	-	-	-	2 088 087
Boni de Fusion ⁽¹⁾	4 566	-	-	-	-	4 566
Report à nouveau	(2 367 973)	2 367 973	-	-	-	-
Acomptes sur dividendes	(501 388)	501 388	-	-	-	-
Résultat 2019	5 001 820	(5 001 820)	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	4 657	4 657
TOTAL	5 211 579	-	-	-	4 657	5 216 236

(1) Boni de fusion : boni de confusion pour un montant de 4 millions d'euros constaté suite à la TUP de OMT Océan 3 en 2019.

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire d'Altice France du 17 juin 2020 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 s'élevant à 5 002 millions d'euros, déduction faite de l'acompte sur dividendes versé d'un montant de 501 millions d'euros, de la manière suivante :

- 44 millions d'euros en réserves légales ;
- 2 088 millions d'euros en réserves diverses ;
- 2 368 millions d'euros en report à nouveau.

4.12 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Provisions pour pensions	924	98	-	1 022
Autres provisions pour risques et charges	204 236	373 636	(201 326)	376 547
TOTAL	205 160	373 734	(201 326)	377 569

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 378 millions d'euros correspondent principalement :

- Pour 374 millions d'euros à un risque financier lié à la juste valeur de SWAPS (se référer à la note 4.20 - Instruments dérivés (SWAP)) ;
- Pour 3 millions d'euros à une provision pour risques divers ;
- Pour 1 million d'euros à la provision pour indemnités de départ en retraite.

Une reprise pour risque filiale pour 15 millions d'euros a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.13 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020	Note
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	9 710 033	1 400 163	(594 960)	10 515 236	(a)
Emprunts bancaires (hors intérêts courus)	6 675 974	830 000	(1 415 554)	6 090 420	(b)
Intérêts courus	222 362	228 750	(222 362)	228 750	
Billets de Trésorerie	149 000	193 500	(255 500)	87 000	(c)
Dépôts reçus	-	5 000	-	5 000	(d)
Autres	634	5 648	(634)	5 648	(e)
TOTAL	16 758 003	2 663 061	(2 489 010)	16 932 054	

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 31 décembre 2020 : €1 = 1,2225 USD ;
- Au 31 décembre 2019 : €1 = 1,1229 USD.

(a) Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts Obligataires			Encours au ¹ (en millions d'euros)	
Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
EUR	janvier 2025	2,500%	550,0	550,0
EUR	février 2025	2,125%	500,0	-
EUR	février 2027	5,875%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2028	3,375%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2029	4,125%	500,0	-
USD	mai 2026	7,375%	4 245,4	4 622,0
USD	février 2027	8,125%	1 431,5	1 558,5
USD	janvier 2028	5,500%	899,8	979,6
USD	janvier 2029	5,125%	388,5	-
Total			10 515,2	9 710,0

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Se référer aux notes 2.1 – Refinancement 2020 pour les refinancements intervenus durant l'exercice 2020.

(b) Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts bancaires				Marge	Encours au ² (en millions d'euros)	
Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	en devises ¹	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
EUR	B11	juillet 2025	Euribor 3M	3,000%	289,5	292,5
EUR	B12	janvier 2026	Euribor 3M	3,000%	970,0	980,0
USD	B11	juillet 2025	Libor 3M	2,750%	1 120,9	1 233,0
USD	B12	janvier 2026	Libor 3M	3,000%	1 705,9	1 876,4
USD	B13	août 2026	Libor 3M	4,000%	2 004,1	2 204,1
Ligne de crédit revolving (RCF)					-	90,0
Total					6 090,4	6 676,0

(1) Les intérêts sont payables trimestriellement fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre.

(2) Montants exprimés hors intérêts courus.

Au 31 décembre 2020, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») n'est pas utilisée laissant une valeur non utilisée de 1 115 millions d'euros.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, sont amortissables au taux de 0,25% du nominal chaque trimestre.

(c) Billets de Trésorerie

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, Altice France a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros, l'encours est de 87 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(d) Dépôts reçus

Un dépôt a été reçu pour un montant de 5 millions d'euros de la part de Piaf BidCo dans le cadre de l'opération Covage.

(e) Autres

Au 31 décembre 2020, des intérêts courus de Swap Altice France Holding à payer ont été constatés pour un montant de 6 millions d'euros.

4.14 Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs de 489 millions d'euros incluent des factures non parvenues pour 400 millions d'euros. Les factures non parvenues sont principalement composées :

- D'environ 383 millions d'euros liés à l'activité de déploiement FTTH (comprenant le contrat avec SFR Fibre pour 306 millions d'euros et de la sous-traitance de déploiement de prises) ;
- De 43 millions d'euros concernant la franchise de loyer des locaux du Campus Altice (Quadrans) ;
- De 5 millions d'euros de Management Fees.

4.15 Dettes fiscales et sociales

Au 31 décembre 2020, les dettes fiscales et sociales d'un montant de 86 millions d'euros correspondent principalement :

- 77 millions d'euros de dettes fiscales (dont 68 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée et 9 millions d'euros d'autres impôts et taxes assimilées) ;
- 9 millions d'euros de dettes sociales.

4.16 Dettes sur immobilisations

Au 31 décembre 2020, la société Altice France n'a pas constaté de dettes sur immobilisations.

4.17 Autres Dettes

Les autres dettes d'un montant de 1 280 millions d'euros sont composées :

- Des avances en compte courant accordées par des sociétés du Groupe pour 888 millions d'euros dont principalement :
 - 434 millions d'euros vis-à-vis de SFR Fibre ;
 - 105 millions d'euros vis-à-vis de Numericable US LLC ;
 - 85 millions d'euros vis-à-vis de SFR Presse ;
 - 69 millions d'euros vis-à-vis de Completel ;
 - 55 millions d'euros vis-à-vis de Hivory.
- De 233 millions d'euros d'instruments financiers relatifs à la dette ;
- De 115 millions d'euros de dettes d'intégration fiscale ;
- De 27 millions d'euros de reddition de comptes dans le cadre de l'activité de déploiement du réseau FTTH ;
- De 17 millions d'euros d'avoirs à établir.

4.18 Produits constatés d'avance

Dans le cadre de la mise en place en 2015 des swaps « mirrors » Altice France a reçu en janvier 2016 une soulte de 102 millions d'euros comptabilisée en produits constatés d'avance selon les normes comptables relatives aux instruments dérivés.

En 2017, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 203 millions d'euros, ce qui porte le poste à 305 millions d'euros à fin 2017. En 2018, suite à la restructuration des swaps, un produit constaté d'avance négatif a été comptabilisé pour 96 millions d'euros, ce qui porte le poste de produits constatés d'avance financiers à 209 millions d'euros à fin 2018.

En 2019, suite au refinancement de la dette obligataire due en 2024, un montant de 33 millions d'euros a été passé en résultat. En octobre 2019, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 257 millions d'euros, qui a été minoré de 107 millions d'euros pour compenser avec un actif financier dérivé reconnu en 2018 au titre de la restructuration des swaps sur l'obligataire due en 2027.

En 2020, un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour 236 millions d'euros concernant la soulte de l'emprunt obligataire (maturité 2026).

Au 31 décembre 2020, les produits constatés d'avances d'un montant de 568 millions d'euros sont composés :

- De 563 millions d'euros de produits constatés d'avance de nature financière ;
- De 5 millions d'euros de nature d'exploitation concernant l'activité de déploiement et de maintenance du réseau FTTH.

4.19 Écarts de conversions passifs

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion passif de 286 millions d'euros sur les emprunts obligataires et prêts à termes libellés en dollars et convertis au cours du change du 31 décembre 2020.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2020 à l'exception de SWAPS de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

4.20 Instruments dérivés (SWAP)

Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Natures de swap	Élément sous-jacent	31 Décembre	31 Décembre
(en millions d'euros)		2020	2019
Swaps de change	Obligations 2026 en USD	(325,0)	240,7
	Obligations 2027 en USD	43,8	120,8
	Obligations 2028 en USD	(57,6)	3,6
	Emprunt Janvier 2026 en USD	(153,9)	(2,2)
	Emprunt Juillet 2025 en USD	(5,5)	167,9
	Emprunt Août 2026 en USD	(275,6)	(29,1)
	Emprunt Janvier 2029 en USD	(23,9)	-
Swaps de taux	Taux fixe - taux variable USD	(475,5)	(291,4)
	Taux fixe - Euribor 3 mois	(36,9)	(26,1)
	Swap taux Libor 1m - Libor 3m	1,0	(10,7)
	Instruments dérivés actifs	338,8	629,3
	Instruments dérivés passifs	(1 648,0)	(455,8)
	Instruments dérivés nets	(1 309,2)	173,5
	<i>Dont effet change</i>	<i>(516,0)</i>	<i>755,3</i>
	<i>Dont effet taux</i>	<i>(793,2)</i>	<i>(581,8)</i>

Swap de devises

Les swaps de devises souscrits par Altice France ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition Libor pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition Euribor.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'unités)	Notionnels		Taux fixe / Marge		Date d'échange	Date d'échange
	USD	EUR	USD	EUR	initial	final ¹
Obligations 2026	1 989,0	1 644,0	7,375%	6,213%	Aucune	15 juillet 2024
Obligations 2026	2 349,1	2 069,6	7,375%	5,759%	11 avril 2016	15 avril 2024
Obligations 2026	851,9	768,4	7,375%	4,783%	15 juillet 2019	01 mai 2026
Obligations 2027	1 735,5	1 435,3	8,125%	6,147%	Aucune	1er février 2027
Obligations 2028	1 100,0	995,6	5,500%	3,322%	27 septembre 2019	15 janvier 2028
Obligations 2029	475,0	400,2	5,125%	4,156%	18 septembre 2020	15 janvier 2029
Emprunt 2025	1 424,7	1 164,2	L+4,250%	E+4,415%	Aucune	15 janvier 2024
Emprunt 2026 A	550,0	498,1	L+3,250%	E+2,926%	3 août 2015	31 juillet 2022
Emprunt 2026 A	1 240,0	1 095,6	L+4,000%	E+4,272%	10 novembre 2015	31 janvier 2023
Emprunt 2026 A	350,0	298,1	L+3,000%	E+2,76%	31 octobre 2017	15 janvier 2026
Emprunt 2026 B	2 514,5	2 072,9	L+4,000%	5,501%	30 avril 2015	15 août 2026
Total	14 579,7	12 442,2				

(1) Les banques bénéficient d'une clause de rupture à cinq ans en leur faveur :

- en avril et novembre 2022 et juillet 2024 pour les Obligations 2026 ;
- en Juillet, Août et Septembre 2023 pour les obligations 2027 ;
- en Septembre et Octobre 2024 pour les obligations 2028 ;
- en Septembre 2025 pour les obligations 2029 ;
- en Avril 2021 et Avril 2022 pour l'emprunt 2025 ;
- en Janvier et Octobre 2022 pour l'emprunt 2026 A ;
- en Mai et Juillet 2022, Janvier, Juin, Juillet et Août 2023 pour l'emprunt 2026 B.

Les banques peuvent alors unilatéralement dénoncer le contrat de couverture et faire payer par Altice France ou payer à Altice France (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les modifications suivantes ont été apportées aux instruments dérivés du groupe :

- Swap miroir avec Altice France Holding S.A. : Altice France a conclu un swap symétrique avec son actionnaire direct, Altice France Holding S.A., afin de couvrir une nouvelle dette libellée en dollars émise par Altice France Holding S.A. Les caractéristiques du swap sont les suivantes :
 - Altice France avec des contreparties bancaires : CCS (ou swap de devises) avec une jambe en USD de 1 150,9 millions et un taux receveur de 6,00% et une jambe en EUR de 1 046,0 millions et un taux payeur EUR de 4,06% ;
 - Altice France avec Altice France Holding S.A. : CCS avec une jambe en EUR de 1 046,0 millions et un taux receveur de 4,06% et une jambe en USD de 1 150,9 millions USD et un taux payeur de 6,00%.
- Altice France a également conclu de nouveaux swap de devises afin de couvrir l'émission des obligations 2029 en USD :
 - Swap EUR/USD avec une jambe EUR de 400 millions et un taux payeur de 4,156% et une jambe USD de 475 millions et un taux receveur de 5,125%.

La société Altice France a modifié les conditions des swaps existants associés aux obligations 2026 en USD et à l'emprunt bancaire TLB 11 en USD :

Nominal USD Receveur	Nominal EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Nominal EUR payeur - Nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - Nouveau	Solde reçue
262,0	189,5	6,790%	239,4	5,84%	49,8
96,0	69,0	6,790%	86,0	5,86%	17,0
280,0	202,0	6,770%	258,0	5,66%	56,0
120,0	87,0	7,070%	104,0	6,50%	17,0
213,0	177,5	5,990%	194,0	5,85%	16,5
117,0	84,0	6,780%	104,0	5,89%	20,0
204,0	148,0	Euribor 3m + 4,585%	189,0	Euribor 3m + 4,295%	41,0
130,0	94,0	Euribor 3m + 4,850%	113,0	Euribor 3m + 4,640%	19,0

Les autres modifications apportées aux instruments dérivés d'Altice France sont énumérées ci-dessous.

- Modification d'un swap de devise receveur USD/payeur EUR (851,9 millions de dollars/768,4 millions d'euros), où le taux payeur EUR a diminué de 5,744 % à 4,783 %.
Altice France a également conclu un nouveau swap (fixe à flottant) avec la même contrepartie, pour les mêmes montants nominaux, avec un taux receveur Libor 6M USD + 3 % et un taux payeur EUR de 4,783 %. Ce nouveau swap a un départ différé en mai 2026 et une date d'échéance en mai 2030.
- Suppression des clauses de rupture obligatoire pour plusieurs swaps d'un montant nominal total de 1 790 millions de dollars adossés au TLB 12 en dollars. Les ruptures obligatoires en question étaient toutes exerçables en 2020.
À la suite de la suppression des clauses de rupture obligatoire, le taux payeur Eur a été ajusté pour la majorité des swaps. Le nouveau taux payeur moyen pondéré EUR est passé de Euribor 3m+3,5598% à Euribor 3m+3,68%.

À la suite de ces restructurations, Altice France a encaissé un montant net de 236,3 millions d'euros (se référer à la note « 4.18 Produits constatés d'avance »).

Swaps de taux

Au 31 décembre 2020, le swap de taux mentionné ci-dessous était encore actif :

- Principal : 4 000 millions d'euros ;
- Altice France paye un taux fixe négatif de 0,121% contre l'Euribor 3 mois variable ;
- Maturité : janvier 2023 ;
- Fréquence des échanges : trimestriel (janvier, avril, juillet et octobre).

Ce swap a une option de résiliation anticipée (détenue par la contrepartie) à partir de Janvier 2021. Ce swap n'étant pas qualifié de couverture, la variation de sa juste valeur a été comptabilisée directement en résultat.

Altice France a mis en place deux nouveaux swaps de taux dans l'année afin d'adosser les périodes d'intérêts à un mois des emprunts bancaires TLB 11 et TLB 12 libellés en dollars.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
B11	USD	1 377	L3M -0,205%	L1M	30 avril 2020	30 avril 2021
B12	USD	2 102	L3M -0,205%	L1M	15 avril 2020	15 avril 2021
Total		3 479				

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, la variation de leur juste valeur a été comptabilisée directement en résultat.

Altice France a également conclu de nouveaux swaps de taux pour un montant nominal total de 3 400 millions d'euros, avec les caractéristiques des deux jambes suivantes :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
Obligations 2026	EUR	3 400	E6M + 3%	6,1388%	15 janvier 2020	15 avril 2024
Obligations 2026	EUR	3 400	4,6269%	E6M + 3%	15 janvier 2020	15 avril 2030

Sur une base annuelle, le swap de taux susmentionné va permettre à Altice France d'économiser 51,4 millions d'euros en charge d'intérêts de 2020 à 2024.

Étant donné que les swaps ci-dessus ont été conclus avec les mêmes contreparties et au même moment, Altice France a considéré que les deux jambes constituent un seul et même swap et a donc évalué les swaps en tant que tel, notamment pour le calcul du risque de crédit.

Risque de crédit et de contrepartie

Altice France est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; Altice France réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

Dans une moindre mesure, Altice France est exposé au risque de contrepartie entre sociétés du groupe par la contractualisation de produits dérivés

4.21 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Chiffres d'affaires nets	999 028	939 497
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5	24
Autres produits	12	24
Produits d'exploitation	999 045	939 545
Achats de marchandises	(20 924)	
Autres achats et charges externes	(620 378)	(552 696)
Impôts, taxes et versements assimilés	(8 191)	(8 307)
Salaires et traitements	(11 227)	(10 206)
Charges sociales	(3 632)	(31 823)
Dotations d'exploitation sur immobilisations	(29)	(0)
Dotations d'exploitation pour risques et charges	(92)	(42)
Autres charges	(2 431)	(2 591)
Charges d'exploitation	(666 905)	(605 666)
RESULTAT D'EXPLOITATION	332 140	333 879

Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2020, le montant des produits d'exploitation est de 999 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de 999 millions d'euros se compose principalement comme suit :

- 910 millions d'euros de revenus provenant de la construction du réseau FTTH suite à la signature du contrat de déploiement et de maintenance avec la société SFR FTTH ;
- 43 millions d'euros de facturation de management fees à ses filiales ;
- 43 millions d'euros aux refacturations immobilières concernant le Campus Altice à ses filiales.

Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2020, le montant des charges d'exploitation est de 640 millions d'euros et se compose principalement :

- Des achats de marchandises relatives au déploiement FTTH pour 21 millions d'euros ;
- Des autres achats et charges externes pour 620 millions d'euros dont :
 - 537 millions d'euros de coûts de déploiement FTTH composés principalement des prestations de SFR Fibre (255 millions d'euros) et des achats de sous traitance de déploiement des prises (264 millions d'euros) ;
 - 40 millions d'euros de charges relatives au Campus Altice ;
 - 20 millions d'euros de management fees d'Altice Luxembourg SA.
- Des salaires et traitements et charges sociales pour un montant global de 15 millions d'euros.

4.22 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits des intérêts financiers	703 738	5 750 303
Produits des autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	47 184	41 089
Reprises sur provisions et transferts de charges	210 807	162 448
Différences positives de change	2 122	25 310
Produits financiers	963 852	5 979 150
Dotations financières aux amortissements et provisions	(443 485)	(195 538)
Intérêts et charges assimilées	(1 027 205)	(1 407 149)
Différences négatives de change	(4 325)	(281 436)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	(190)
Charges financières	(1 475 015)	(1 884 313)
RESULTAT FINANCIER	(511 163)	4 094 837

Les produits financiers

Au 31 décembre 2020, le montant des produits financiers est de 964 millions d'euros et se compose principalement :

- Des produits d'intérêts financiers pour 704 millions d'euros, dont :
 - 260 millions d'euros de produits relatifs au swap ;
 - 352 millions d'euros d'intérêts des prêts intragroupe ;
 - 55 millions d'euros d'intérêts des prêts actionnaires ;
 - 20 millions d'euros de dividendes reçus d'Omer Telecom Limited.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 211 millions d'euros, dont :
 - 185 millions d'euros de reprise de provision pour risque financier lié à la juste valeur de SWAP ;
 - 15 millions d'euros de reprise de provision pour risque filiale concernant SFR Participation ;
 - 9 millions d'euros de reprise de dotation de dépréciation des comptes courants de SFR Participation.

Les charges financières

Au 31 décembre 2020, le montant des charges financières est de 1 475 millions d'euros et se compose principalement :

- Des intérêts et charges assimilées pour 1 027 millions d'euros dont :
 - 986 millions d'euros d'intérêts liés au financement ;
 - 25 millions d'euros liés à la cession de créances en compte courant de Altice Média Publicité ;
 - 12 millions d'euros de frais liés au refinancement ;
 - 5 millions d'euros de charges financières relatives aux SWAP.

- Des dotations financières pour (443) millions d’euros, dont :
 - 374 millions d’euros correspondant à la provision pour risque financier lié à la juste valeur de SWAPS;
 - 42 millions d’euros de dotation de dépréciation des titres de SFR Presse, Omer Telecom Limited et Numericable US ;
 - 28 millions d’euros de dotation de dépréciation du prêt octroyé à SFR Participation.
- Différences négatives de change pour (4) millions d’euros.

4.23 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	10 983	7 863
Produit exceptionnels sur opérations en capital	1 383 084	1 709 513
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	11 835
Produits exceptionnels	1 394 067	1 729 210
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(17 691)	(4 962)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(1 386 124)	(1 315 716)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions	(36)	(1 306)
Charges exceptionnelles	(1 403 851)	(1 321 983)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9 784)	407 227

Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2020, le montant des produits exceptionnels est de 1 394 millions d’euros et se compose principalement des produits relatifs à l’apport en nature des titres SFR FTTH à SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d’euros.

Les charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2020, le montant des charges exceptionnelles est de 1 404 millions d’euros et se compose principalement des charges relatives à l’apport en nature des titres SFR FTTH à SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d’euros.

4.24 Transactions entre parties liées

Les conventions ci-dessous sont des transactions entre parties liées :

- Contrat cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre la Société, SFR et SFR FTTH au titre duquel SFR (ou ses filiales) confiera à Altice France l’exécution des prestations de déploiement et maintenance des réseaux ;
- Convention tripartite conclue entre la Société, SFR FTTH et SFR relative aux compensations pouvant s’opérer entre les différents engagements pris entre les sociétés au titre de certaines garanties en lien avec le un contrat-cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre Altice France et SFR ;
- Convention de trésorerie « Convention de Trésorerie AGL », conclue entre la Société, Altice Groupe Lux S.à.r.l., Altice France FR S.A. et Altice France FR Bis S.à r.l., relative à la mise en place d’un système de gestion de trésorerie leur permettant de promouvoir une utilisation coordonnée et optimale des liquidités excédentaires ou de couvrir globalement les besoins de liquidités. Convention avec effet au 25 janvier 2019. Sur 2020, des produits financiers ont été constaté pour 36 millions d’euros;

- Convention de remboursement de frais et services (Management Fees) conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA, dans les comptes 2020 une charge de 21 millions d'euros a été comptabilisée. Ces management fees ont été refacturés aux filiales d'Altice France ;
- Contrat de bail avec la SCI Quadrans relatif au CAMPUS Altice, en 2020 des charges (loyers et charges locatives) ont été comptabilisées pour un montant de 43 millions d'euros. Ces montants ont été refacturés aux filiales d'Altice France ;
- Convention de prêt entre la Société et SFR FTTH Network Holding pour un montant de 202 millions d'euros.

4.25 Effectif

À la clôture de l'exercice, Altice France comptait 11 salariés (contre 10 salariés à la clôture de l'exercice précédent).

4.26 Intégration fiscale

Depuis le 01 janvier 2014 la société Altice France est la tête du groupe fiscalement intégré, constitué par les sociétés suivantes en 2020 :

- Ypso France
- SFR Fibre
- TME France
- Sequalum
- Sequalum Participation
- Numericable US
- Numericable US LLC
- Altice B2B France
- Completel
- SFR
- Cap Connexion
- Pays Voironnais Network
- Haut Rhin Telecom
- Rennes Metropole Telecom
- Opalys Telecom
- Wiztivi
- SFR Participations
- SHD
- SFCM
- SFR Développement
- CID
- SFR Distribution
- SFR Business Distribution
- Ariège Telecom
- MAC THD
- Numergy
- SFR Presse
- SFR Presse Distribution
- Média Consumer Group
- SFR 13
- ERT Holding
- ERT Technologies
- ICART
- Altice Blue Two
- Outremer Telecom
- Martinique TV Câble

- World Satellite Guadeloupe
- Altice Content Luxembourg
- Next Radio Tv
- Next Interactive
- Next Média Solutions
- Groupe Tests Holding
- Radio Monté-Carlo
- RMC Sport
- RMC Découverte
- Le Studio Next
- BFM TV
- Business FM
- BFM Paris (Ex-CBFM)
- BFM Business TV
- RMC Sport News (Ex BFM Sport)
- WMC
- Next Prod
- NEWCO B
- Groupe News Participations
- BFM Lyon Métropole
- BFM Publicité
- NEWCO E
- Sport Co TV
- BFM radio
- Ma Chaîne Sport
- Diversité TV France
- RMC Production
- NEWCO V
- RMC Distribution
- RMC Films (Ex Alizés Films)

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société membre du groupe fiscal établit son impôt sur les bénéfices comme si elle n'était pas membre du groupe, avec imputation de ses éventuels déficits antérieurs. La Société a comptabilisé un produit net d'intégration fiscale de 195 millions d'euros correspondant à l'impôt dû par les filiales comme si elles avaient été imposées seules.

4.27 Résultat fiscal

Le résultat fiscal propre d'Altice France au titre de l'exercice 2020 est un bénéfice de 31 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires de la Société, 745 millions d'euros, se décomposent comme suit : 16 millions d'euros au titre des déficits propres et 729 millions d'euros au titre des reports déficitaires du groupe fiscalement intégré.

4.28 Risques de marché

Risque de change

Le risque de change de la société Altice France concerne les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars.

Les émissions d'emprunts en dollars de la société Altice France ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale (en date d'émission des dettes), avant et après couverture.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2026	USD	(5 190,0)	-	5 190,0	(4 194,0)	-	(4 194,0)
Obligations 2027	USD	(1 750,0)	-	1 750,0	(1 300,3)	-	(1 300,3)
Obligations 2028	USD	(1 100,0)	-	1 100,0	(995,5)	-	(995,5)
Obligations 2029	USD	(475,0)	-	475,0	(400,2)	-	(400,2)
Emprunt 2025	USD	(1 370,3)	-	1 424,7	(1 164,2)	54,4	(1 164,2)
Emprunt 2026 A	USD	(2 085,5)	-	2 140,0	1 891,9	54,5	1 891,9
Emprunt 2026 B	USD	(2 450,0)	-	2 514,5	(2 072,9)	64,5	(2 072,9)
Total		(14 420,8)	-	14 594,2	(8 235,2)	173,4	(8 235,2)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette résiduelle au 31 décembre 2019, avant et après couverture :

Amounts as of December 31, 2019, expressed in millions	Currency	Initial position		Hedging instrument		Final position	
		In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros
2026 Bonds	USD	(5,190.0)	-	5,190.0	(4,194.0)	-	(4,194.0)
2027 Bonds	USD	(1,750.0)	-	1,750.0	(1,300.3)	-	(1,300.3)
2028 Bonds	USD	(1,100.0)	-	1,100.0	(995.5)	-	(995.5)
2025 Term Loan	USD	(1,398.7)	-	1,391.7	(1,011.5)	(7.0)	(1,011.5)
2026 A Term Loan	USD	(2,128.5)	-	2,117.9	(1,881.7)	(10.6)	(1,881.7)
2026 B Term Loan	USD	(2,500.0)	-	2,500.0	(2,061.0)	-	(2,061.0)
Total		(14,067.2)	-	14,049.6	(11,444.0)	(17.6)	(11,444.0)

Analyse de la sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2020, une variation de 10% de l'euro par rapport au dollar, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change de la société Altice France compte tenu des instruments de couverture souscrits par Altice France. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Achats à terme

Au 31 décembre 2020, Altice France n'a conclu aucun achat à terme.

Risques de taux d'intérêt

Risques de taux d'intérêt

Altice France est exposé aux risques liés au taux d'intérêt principalement sur les emprunts bancaires qui supportent un taux d'intérêt variable. Altice France limite ces risques en concluant, lorsqu'il le juge approprié, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de cap de taux.

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments financiers. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2020 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une augmentation (diminution) de 50 points de base de l'EURIBOR à la date de clôture n'aurait pas de conséquence matérielle sur le coût de l'endettement.

4.29 Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants d'Altice France incluent principalement les membres du comité exécutif.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération allouée aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du comité exécutif.

Rémunération des dirigeants	31 décembre	31 décembre
(en millions d' euros)	2020	2019
Avantages à court terme (a)	12,1	10,4
Rémunération en actions (b)	(51,2)	27,1
Rémunération des dirigeants	(39,1)	37,5

(a) Inclut les salaires bruts (part fixe et part variable), la participation ainsi que les avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice.

(b) En 2019, ce montant concerne la refacturation des dépenses liées à l'attribution des actions gratuites au Président Directeur Général d'Altice France par Altice Europe. En 2020 ce montant concerne les avoirs relatifs aux annulations d'actions gratuites attribuées par Altice Europe et refacturés à Altice France en 2018 et 2019.

Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période 2020.

4.30 Entité consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société Altice France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Altice Europe N.V, société cotée aux Pays-Bas jusqu'au 26 janvier 2021.

5 Engagements hors bilan

5.1 Engagements liés aux emprunts obligataires et bancaires

La Société a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, Altice France a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolver. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, Altice France a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, Altice France a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, Altice France a de nouveau émis des nouvelles tranches de Prêts à Terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, la Société a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, la Société a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, la Société a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en en dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Altice France a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029.

Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, la Société et un certain nombre de ses filiales (SFR, Ypso France, Altice B2B France, SFR Fibre, Numericable US LLC et Numericable US SAS, Completel, Ypso Finance absorbée par Ypso France, SFR Presse Distribution et SFR Presse) ont nanti certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle (si une société autre qu'Altice Europe ou affilié d'Altice Europe venait à détenir plus de 51% de l'ensemble d'Altice France), la Société devra proposer le remboursement de sa dette pour un montant équivalent à 101% du montant restant dû sur cette dernière.

Les emprunts bancaires et obligataires prévoient également certaines restrictions qui limitent notamment la capacité de la Société à :

- Contracter ou garantir tout endettement additionnel, sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé (le ratio est de 4,5x pour la totalité de la dette et de 3,25x pour les emprunts obligataires) ;
- Utiliser la ligne de Revolver sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé de 4,5x;
- Réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes) ;
- Consentir des sûretés ;
- Céder des actifs et des titres de capital de filiales ;
- Conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées ;
- Conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et
- Réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

5.2 Engagements liés à SIG 50

La société SIG 50 était historiquement bénéficiaire de promesses de vente portant sur 51% du capital de SFR Distribution SA (ex - SFD) et sur 60% du capital de CID SA, pour des prix d'exercice de respectivement 3,6 millions d'euros et 42 millions d'euros.

Dans le cadre d'une opération de reclassement interne au groupe SFR réalisée en 2015, ces promesses ont été transférées à la société SFR Participation, qui les a levées et est devenue, en conséquence, actionnaire des sociétés SFR Distribution SA à hauteur de 51% et de CID SA à hauteur de 60% au 31 décembre 2015. Suite à cette opération, la société SIG 50 s'est engagée irrévocablement à indemniser la société SFR Participation dans la limite de 13,9 millions d'euros, soit la différence entre le prix d'exercice des options ainsi transférées, payé pour l'acquisition des titres par SFR Participation, et leur juste valeur estimée réelle d'acquisition au jour de cette acquisition. Cet engagement irrévocable ne sera applicable

que dans le cas où la société SFR Participation devait constater une perte définitive du fait de cette différence de valeur et sera strictement limité au montant de la dite perte, avec un montant maximum d'indemnisation de 13,9 millions d'euros.

5.3 Engagements liés au déploiement de la Fibre dans les zones AMII

Pour répondre aux attentes du Gouvernement, Altice France s'est engagé en mai 2018, sur le fondement de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques, à déployer 2,55 millions de prises sur les zones AMII, c'est-à-dire sur un périmètre composé de 641 communes.

Conformément à ses engagements, fin 2020, la Société est parvenue à rendre raccordables plus de 92% des logements et des locaux professionnels de ce périmètre.

5.4 Engagements liés aux contrats de location simple

Les engagements de loyers d'Altice France ont été contractés avec des parties liées (se référer à la note 4.24 - Transactions avec les parties liées).

Les engagements de loyers concernant Altice Campus s'élèvent à 421 millions d'euros.

5.5 Soutien aux filiales

La Société a accordé son soutien financier à certaines de ses filiales.

6 Litiges

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.1 Litiges en cours

6.1.1 Litige Fiscal

L'administration fiscale a procédé à des vérifications sur l'impôt sur le résultat d'Altice France pour les années fiscales 2014 à 2016. Les principaux redressements fiscaux concernent le montant des reports déficitaires imputés issus des groupes fiscaux précédents, selon le mécanisme d'imputation sur une base élargie. Altice France conteste ce redressement et a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes en fonction de l'évaluation de ses risques au 31 décembre 2020.

6.1.2 Non-respect éventuel des engagements souscrits par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l'accord conclu entre SFR et Bouygues Télécom le 9 novembre 2010 (Faber).

A la suite d'une plainte de Bouygues Telecom, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 5 octobre 2015, pour examiner les conditions dans lesquelles SFR exécute ses engagements relatifs à l'accord de co-investissement conclu avec Bouygues Telecom pour le déploiement de la fibre optique en zones très denses. Une séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 22 novembre puis le 7 décembre 2016. Par décision du 8 mars 2017 relative au respect de notre engagement Faber, l'Autorité de la concurrence a infligé une sanction d'un montant de 40 millions d'euros contre Altice et Altice France pour ne pas avoir respecté les engagements FABER au moment de l'acquisition de SFR par NC Numéricable (SFR Fibre). Ce montant a été réglé au cours du second trimestre 2017. L'autorité de la concurrence a également infligé des injonctions (nouveau calendrier d'exécution comprenant des paliers de réalisation, assortis d'astreintes progressives, afin de procéder à l'adduction de l'ensemble des points de mutualisation non effectivement adductés).

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'État. Le juge des référés du Conseil d'État a dit n'y avoir lieu à référé. Le 28 septembre 2017, le Conseil d'État rejette la requête en annulation de la décision de l'ADLC d'Altice Europe et d'Altice France.

Le 28 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence a levé à SFR tous ses engagements futurs. Le contrôle de l'application des engagements passés par SFR est toujours en cours par l'autorité de la concurrence. Une décision est attendue mi-2021. Au 31 décembre 2020, la Société considère que le risque ne peut être estimé de façon fiable et par conséquent, elle n'a pas constaté de provision.

6.1.3 Réclamation de Free concernant l'acquisition de Virgin Mobile par Altice France

Le 5 avril 2019, Altice France et Altice Luxembourg, entre autres, ont reçu une réclamation de Free déclarant que les pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en novembre 2016 dans l'affaire de la mise en œuvre anticipée par SFR Fibre / SFR / Virgin Mobile avaient entraîné la perte dudit concurrent dans le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de Virgin Mobile. Free réclame désormais 216 millions d'euros de dommages et intérêts.

Altice France a déposé une requête pour obtenir certains documents qui permettront à Altice France d'appréhender l'existence, la nature et l'étendue des dommages subis et les montants réclamés par Free. A ce stade, la Société conteste fortement le bien-fondé de cette réclamation. Lors d'une audience du 5 février 2021, l'affaire a été renvoyée au 5 mars 2021 pour conclusions de Free.

6.1.4 Free contre RMC Découverte, Diversité TV France, BFM Business TV, NextRadioTV, SFR, Altice France

Suite au différend intervenu en 2019 entre Free et certaines chaînes du groupe concernant leur distribution en clair, et les messages diffusés par celles-ci portant sur la fin de leur distribution par Free, cette dernière les a assignées le 11 décembre 2020 devant le tribunal de commerce de Paris, afin notamment d'obtenir la condamnation solidaire des sociétés du groupe à payer :

- 0,8 million d'euros en réparation du préjudice subi du fait de prétendues pratiques restrictives de concurrence ;
- 14,4 millions d'euros en réparation de prétendues actes de concurrence déloyale ;
- 1,9 million d'euros en réparation du prétendu préjudice moral né de ces actes de concurrence déloyale ;
- 0,2 million d'euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

et la publication de toutes décisions défavorables dans différents médias ainsi que sur le site internet du groupe.

La procédure est en cours.

6.2 Litige clos

Néant

7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

7.1 Cession de la participation dans Hivory

Le 3 février 2021, Altice France S.A. a annoncé avoir conclu avec KKR un accord d'exclusivité pour vendre sa participation de 50,01% dans Hivory, société d'infrastructures de télécommunications, à Cellnex pour une valeur d'entreprise implicite à 100% de 5,2 milliards d'euros. L'engagement de cession à Cellnex concerne l'intégralité du capital et ainsi, la quote-part de participation de 49,99% du co-actionnaire KKR.

Avant la finalisation de l'opération, Altice France S.A. et Altice France Holding S.A. ont l'intention de désigner Hivory comme filiale unrestricted dans le cadre des documents régissant leur endettement respectif.

La transaction devrait être finalisée au second semestre 2021, après obtention des autorisations réglementaires.

Altice France était engagée dans un partenariat à long terme avec KKR en relation avec le développement d'Hivory. Néanmoins les deux partenaires ont répondu positivement à une offre attractive non sollicitée formulée par Cellnex.

7.2 Flux de financement avec les entités d'Altice Group

Le 25 janvier 2021, Altice France a augmenté sa créance sur Altice Group Lux de 100 millions d'euros. Les termes et conditions du nouveau prêt sont les mêmes que les précédents prêts consentis à Altice Group Lux S.A.R.L.

8 Annexes

Créances et dettes

État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	
(en milliers d'euros)				
Créances rattachées à des participations	6 331 027	31 800	6 299 227	
Autres immobilisations financières	1 609 651	92 223	1 517 428	
Total des créances liées à l'actif immobilisé	7 940 677	124 023	7 816 655	
Créances clients et comptes rattachés	375 298	375 298	0	
Personnel et comptes rattachés	406	406	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	503	503	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	42 038	42 038	0	
< Taxe sur la valeur ajoutée	76 426	76 426	0	
< Etat – divers	8	8	0	
Groupes et associés	4 039 695	3 632 007	407 688	
Débiteurs divers	61 335	61 335	0	
Total créances liées à l'actif circulant	4 595 709	4 188 022	407 688	
Charges constatées d'avance	43 785	43 785	0	
TOTAL DES CRÉANCES	12 580 172	4 355 829	8 224 342	
État des dettes	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
(en milliers d'euros)				
Autres emprunts obligataires	10 712 100	196 864	1 050 000	9 465 236
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	5 650	5 650	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	6 209 306	181 539	1 587 931	4 439 836
Emprunts et dettes financières diverses	5 000	5 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	489 356	489 356	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 097	6 097	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 172	3 172	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Taxe sur la valeur ajoutée	67 946	67 946	0	0
< Autres impôts	9 313	9 313	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	888 089	888 089	0	0
Autres dettes	392 262	159 078	0	233 184
Produits constatés d'avance	567 607	4 962	326 304	236 341
TOTAL DES DETTES	19 355 900	2 017 067	2 964 236	14 374 597

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Autres emprunts obligataires	196 864
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 886
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	399 994
Dettes fiscales et sociales	29 179
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	16 794
Total	674 718

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances rattachées à des participations	19 550
Autres immobilisations financières	38 673
Créances clients et comptes rattachés	279 711
Autres créances	6 208
Groupes et associés	538
Disponibilités	5 648
Total	350 327

Liste des filiales et des participations

A - Renseignements détaillés

Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quote- part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
Omer Telecom Limited	174	0	100,00%	199 996	174	0	0	0	(6)	19 715
Numericable US	37 609	(6 704)	100,00%	37 609	30 904	74 375	0	0	(2 671)	0
SFR	3 423 266	1 684 730	100,00%	4 982 400	4 982 400	6 130 709	0	8 874 976	350 877	0
SFR Participation	20	(27 516)	100,00%	20	0	59 003	0	0	(2 528)	0
Ypso France	74 707	396 143	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 159 833	0	0	(35 840)	0
SFR 13	1	6	100,00%	1	1	0	0	0	(4)	0
SFR Presse	22 001	10 697	100,00%	144 131	56 538	34 439	0	6 626	(3 462)	0
Alice Content Luxembourg	200 000	(13 905)	100,00%	266 308	266 308	106 457	0	0	(4 545)	0
ALTICE TECHNICAL SERVICES FR	12	11 151	100,00%	174 846	174 846	51 444	0	0	9 378	11 297
ALTICE CUSTOMER SERVICES	24 235	3 390	65,00%	30 048	30 048	30 634	0	0	7 658	0
MUVRALINE France *	10	108	60,00%	6	6	1 175	0	1 062	108	0
ALTICE BLUE TWO	149 067	32 086	100,00%	262 163	262 163	0	0	3 294	(29 679)	0
ERT Holding France	4 046	8 735	100,00%	226 309	226 309	14 749	0	1 190	(4 613)	0
SFR 14	1	2	100,00%	0	0	0	0	0	(4)	0
Alice FinCo	1	1	100,00%	1	1	0	0	0	0	0

Participations (10 à 50% du capital)

Hivory	35 343	520 650	50,01%	1 423 357	1 423 357	0	0	300 282	95 094	0
SFR FTTH NETWORK HOLDING	1 760 826	1 341 472	50,01%	1 385 953	1 385 953	0	0	0	(1 037)	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.

Filiales Françaises (ensemble)

Filiales Etrangères (ensemble)

Participations dans des sociétés Françaises

* Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'étant pas finalisés, les informations sont celles du dernier exercice clos.

Altice France
Société anonyme au capital de 443.706.618 euros
Siège social : 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris
794 661 470 RCS Paris
(la « Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le six avril,
A douze heures et trente minutes,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par conférence téléphonique, sur convocation faite par le Conseil d'administration dans les formes et délais prescrits par la loi et les statuts (l'« **Assemblée Générale** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en rentrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale procède à la composition de son bureau.

Conformément à l'article 19 des statuts, l'Assemblée Générale est présidée par M. Alain Weill, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Altice France Holding S.A., représentée par M. Laurent Halimi et M. Alain Weill, et Altice Luxembourg S.A., représentée par M. Laurent Halimi et M. Alain Weill, actionnaires présents, sont appelées comme Scrutateurs.

M. Laurent Halimi est appelé aux fonctions de Secrétaire.

Le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Mme Hélène De Bie, Commissaire aux comptes et le cabinet KPMG, représenté par M. Grégoire Menou, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 443.706.618 actions, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, sur les 443.706.618 actions ayant droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale à laquelle les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance sont annexés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;

- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- le bilan, le compte de résultat et les annexes des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, ainsi que l'attestation des Commissaires aux comptes afférente ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Points divers ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été, dans les délais légaux, tenus au siège social à la disposition des actionnaires et des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Les Commissaires aux comptes présentent l'ensemble de leurs rapports à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont invités à présenter leurs questions et observations, le Président y répond.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe, **approuve**, tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, **approuve**, tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 4.657.274,71 euros.

Elle **prend acte** du fait qu'aucune modification n'a été apportée aux règles de présentation et d'évaluation des comptes.

Elle **approuve** également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle **donne** aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles fiscalement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, **décide** d'affecter un montant de 4.657.274,71 euros au poste « *Réserves diverses* ». Le poste « *Réserves diverses* » passe ainsi de 2.088.086.717,78 euros à 2.092.743.992,49 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que le poste « *Report à nouveau* » demeure inchangé et s'élève à 0 euro.

L'Assemblée Générale **constate** également que la réserve légale est intégralement dotée, soit à hauteur de 44.370.661,80 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à un montant de 5.216.236.222,88 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** que les dividendes suivants ont été distribués :

- le 19 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a approuvé la distribution d'un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 2019 pour un montant total de 501.388.478,34 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

*

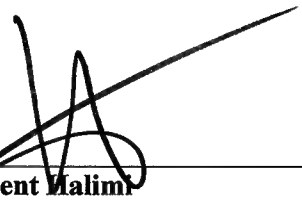
[Signature sur la page suivante]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



M. Alain Weill
Président



M. Laurent Halimi
Secrétaire



Altice France Holding S.A.
Représentée par M. Laurent Halimi et M. Alain Weill
Scrutateur



Altice Luxembourg S.A.
Représentée par M. Laurent Halimi et M. Alain Weill
Scrutateur

ALTICE FRANCE

Société anonyme

16 rue du Général Alain de Boissieu

75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 92066 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ALTICE FRANCE

Société anonyme

16 rue du Général Alain de Boissieu

75015 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société ALTICE FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTICE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, créances rattachées et autres immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit respectivement à 12 323 562 milliers d'euros, 6 303 531 milliers d'euros et 1 609 651 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nominale, et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité ou en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement des créances, selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui

nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces coûts d'acquisition et ces valeurs d'utilité, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 mars 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a long, sweeping tail.A handwritten signature in blue ink, featuring a large, rounded loop with a cross-like shape inside.

Grégoire MENOU

Emmanuel GADRET

Altice France S.A.

Comptes Annuels au
31 décembre 2020



Altice France
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2020			31.12.2019
		Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles		115	29	86	115
Total immobilisations incorporelles		177	91	86	115
Autres participations		12 617 701	294 139	12 323 562	12 369 663
Créances rattachées à des participations		6 331 027	27 496	6 303 531	6 127 711
Autres immobilisations financières		1 609 651		1 609 651	354 469
Total immobilisations financières		20 558 379	321 635	20 236 744	18 851 843
Total Actif Immobilisé	(II)	20 558 556	321 726	20 236 830	18 851 958
Avances et acomptes versés sur commandes		11		11	11
Clients et comptes rattachés		375 298		375 298	248 344
Autres créances		4 220 412		4 220 412	4 121 246
Total créances		4 595 709		4 595 709	4 369 590
Valeurs mobilières de placement		1		1	1
Disponibilités		358 924		358 924	368 050
Total Trésorerie		358 925		358 925	368 501
Charges constatées d'avance		43 785		43 785	9 317
Total Actif circulant	(III)	4 998 431		4 998 431	4 746 969
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion actif	(V)				740 624
Total Général	(I à VI)	25 556 987	321 726	25 235 260	24 339 551

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2019
Capital social ou individuel (dont versé :)	443 707	443 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	2 635 415	2 635 415
Réserve légale	44 371	
Autres réserves	2 088 087	
Report à nouveau	-	-2 367 974
Acompte sur dividende	-	-501 388
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 657	5 001 820
Total capitaux propres (I)	5 216 236	5 211 579
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (II)		
Provisions pour risques	2 952	18 397
Provisions pour charges	374 617	186 763
Total provisions pour risques et charges (III)	377 569	205 160
Autres emprunts obligataires	10 712 100	9 915 306
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 214 957	6 842 697
Emprunts et dettes financières divers	5 000	
Total Dettes financières	16 932 057	16 758 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489 356	468 369
Dettes fiscales et sociales	86 529	110 089
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	21
Autres dettes	1 280 351	1 235 438
Total Dettes d'exploitation	1 856 236	1 813 917
Produits constatés d'avance	567 607	350 508
Total dettes (IV)	19 355 900	18 922 429
Écarts de conversion passif (V)	285 556	383
Total Général (i à v)	25 235 260	24 339 551

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020			31.12.2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	999 028		999 028	939 497
Chiffres d'affaires nets	999 028		999 028	939 497
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5	24
Autres produits			12	24
Total des produits d'exploitation (I)			999 045	939 545
Achats de marchandises			(20 924)	(7 025)
Autres achats et charges externes			(620 378)	(545 670)
Impôts, taxes et versements assimilés			(8 191)	(8 307)
Salaires et traitements			(11 227)	(10 206)
Charges sociales			(3 632)	(31 823)
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	0
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(92)	-42
Autres charges			(2 431)	(2 591)
Total des charges d'exploitation (II)			(666 905)	(605 666)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			332 140	333 879
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits d'intérêts financiers			703 738	5 750 303
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			47 184	41 089
Reprises sur provisions et transferts de charges			210 807	162 448
Différences positives de change			2 122	25 310
Total des produits financiers (V)			963 852	5 979 150
Dotations financières aux amortissements et provisions			(443 485)	(195 538)
Intérêts et charges assimilées			(1 027 205)	(1 407 149)
Différences négatives de change			(4 325)	(281 436)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	-190
Total des charges financières (VI)			(1 475 015)	(1 884 313)
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(511 163)	4 094 837
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			(179 023)	4 428 716

Compte de résultat (suite)

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2020	31.12.2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 983	7 863
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 383 084	1 709 513
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	11 835
Total des produits exceptionnels	(VII)	1 394 067	1 729 210
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(17 691)	(4 962)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(1 386 124)	(1 315 716)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(36)	(1 306)
Total des charges exceptionnelles	(VIII)	(1 403 851)	(1 321 983)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	(9 784)	407 227
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-193 464	-165 877
Total des produits	(I + III + V + VII)	3 356 964	8 647 905
Total des charges	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	(3 352 307)	(3 646 086)
BÉNÉFICE OU PERTE			
(total des produits - total des charges)		4 657	5 001 820

Notes aux comptes annuels

1	Présentation de la société	6
2	Faits marquants de l'exercice.....	6
3	Règles et méthodes comptables	8
4	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	12
5	Engagements hors bilan.....	28
6	Litiges	30
7	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	31
8	Annexes	32

1 Présentation de la société

Altice France, (ci-après « la Société ») est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé en France et créée en août 2013.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Altice France a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile. Opérateur global, le Groupe est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

La Société s'inscrit également dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son pôle Media est composé de NextRadioTV qui regroupe les activités audiovisuelles du Groupe en France (RMC Sport, BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte).

La Société a aussi intégré ses principaux fournisseurs de maintenance et de relation clientèle (Altice Technical Services France et Altice Customer Services). La Société a également amélioré son positionnement sur les marchés des territoires français d'outre-mer grâce à l'acquisition d'Outremer Telecom.

Au 31 décembre 2020, Altice France Holding S.A. (« Altice France Holding ») détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. (« Altice Luxembourg ») en détenant une action.

Altice France porte certains salariés dirigeants du Groupe. Le coût de ces derniers (essentiellement salaires et charges sociales) est refacturé aux filiales du Groupe.

2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Opérations de financement

Le 24 janvier 2020, le Groupe a annoncé l'émission de nouveaux billets de premier rang et d'obligations sécurisées de premier rang pour un montant total de, respectivement 1 600 millions d'euros équivalent et 500 millions d'euros. Les obligations sécurisées de premier rang ont été émises au coupon le plus bas jamais obtenu par le Groupe à 2,1% et les billets de premier rang ont été émis à 4%, et ont une maturité de cinq et huit ans respectivement. Les fonds issus de l'émission des obligations sécurisées de premier rang ont été utilisés pour rembourser le RCF d'Altice France et les obligations de premier rang, pour rembourser partiellement les obligations 2025 en euro et en dollars d'Altice Luxembourg SA, par l'intermédiaire d'un prêt intragroupe.

Au même moment, Altice Luxembourg a procédé à l'échange de ses obligations 2027 pour un montant total de 2 800 millions d'euros équivalent contre des obligations émises par Ypso Finance Bis S.a.r.l., filiale du groupe Altice France. Suite à cet échange, Ypso finance Bis a assumé toutes les responsabilités d'Altice Luxembourg dans le cadre de ses engagements liés à ces instruments financiers. Cette opération d'échange a été bouclée le 27 février 2020.

En mars 2020, Ypso Finance Bis a utilisé l'option d'échange automatique prévue par la documentation bancaire ; les obligations assumées par Ypso Finance Bis dans le cadre de l'échange avec Altice Luxembourg mentionné ci-dessus ont été reprises par Altice France Holding S.A., société de droit luxembourgeoise, la détentrice directe d'Altice France. Ainsi, à la fin de cette opération, le Groupe n'a plus aucune obligation liée à ces nouvelles émissions (à l'exception de l'obligation sécurisée de 500 millions d'euros).

Le 15 septembre 2020, Altice France a émis des obligations garanties de premier rang à un taux d'intérêt de 4,125% et à échéance le 15 janvier 2029 pour un montant nominal de 500 millions d'euros et des obligations garanties de premier rang à un taux d'intérêt de 5,125% et à échéance le 15 janvier 2029 pour un montant nominal de 475 millions de dollars, soit au total, l'équivalent de 900 millions d'euros.

2.2 Pandémie Covid-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une pandémie mondiale, mettant en évidence les risques sanitaires de la maladie. Dans ce contexte et suite aux exigences réglementaires publiées par le gouvernement au cours des derniers mois, la Société a activé un programme permettant de

minimiser l'impact de la pandémie COVID-19. La COVID-19 a eu un impact limité sur les états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2020 et pour la période de douze mois alors close.

La Société a été impactée par des retards dans le déploiement du réseau FTTH en France.

Sur la base des informations ci-dessus, la Société a déterminé que l'hypothèse de continuité d'exploitation est toujours appropriée.

2.3 Flux de financement avec les entités d'Altice Group.

Durant l'année 2020, le Groupe a consenti des prêts à ses actionnaires directs et indirects :

- Prêts à Altice Group Lux S.à.R.L. (« Altice Group Lux ») d'un montant total de 1 201 millions d'euros. Ces prêts portent intérêt à 8.4% par an, à échéance le 30 juillet 2027 ;
- Prêts à Altice France Holding d'un montant total de 226 millions d'euros ;

Le Groupe a aussi remboursé une partie de ses dettes envers Altice Luxembourg pour un montant de 180 millions d'euros.

2.4 Reorganisation de la structure de l'actionnariat d'Altice France.

Le 10 juillet 2020, la structure de l'actionnariat d'Altice France a été simplifiée par un transfert d'actions entre Altice Europe et Altice France Holding S.A., actionnaire direct d'Altice France. Suite à la restructuration, Altice France Holding détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. en détenant une action.

Dans le cadre de la réorganisation, les prêts à Altice Group Lux S.à.R.L. ont également été réaffectés à Altice France Holding S.A.

3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration de la société en date du 26 février 2021.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 6 avril 2021.

3.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptable relatif aux principes comptables fondamentaux (prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont décrites ci-après, avec les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'usage des immobilisations, comme indiqué ci-dessous :

Logiciel 4 ans

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Comptabilisation des titres reçus dans le cadre d'une attribution gratuite aux actionnaires de titres reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif réalisé par une filiale :

Lors de l'attribution gratuite à ses propres actionnaires par une filiale, des actions reçues d'une société en rémunération d'un apport partiel d'actif, prévue par l'article 115-2 du CGI, par voie de distribution dans le cadre d'une répartition d'actifs, la comptabilisation des titres reçus est la suivante :

La valeur comptable des titres de la filiale (société apporteuse) détenus préalablement à l'attribution gratuite est répartie entre les titres déjà détenus et les nouveaux titres de la société bénéficiaire des apports, (attribués gratuitement), au prorata de leurs valeurs réelles respectives déterminées à la date de l'apport.

Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts accordés, des dépôts, des cautions et de mali de fusion.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciés en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

3.4 Créances

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

3.5 Conversion des dettes et créances en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites, à l'actif au poste « Écarts de conversion actif » lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif au poste « Écarts de conversion passif » lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les éventuelles pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques à hauteur du risque de pertes non couvert par ailleurs.

Selon le règlement de l'ANC 2015-05 datant du 2 juillet 2015, les pertes et les gains de changes sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de changes sur les opérations de nature financières réalisées par la Société au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat financier.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Altice France à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'Altice France devra supporter pour remplir son obligation, sur la base des éléments d'appréciation dont la Société dispose lors de l'arrêté des comptes.

Indemnités conventionnelles de départ en retraite

Régimes d'avantages au personnel

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, Altice France offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la Société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. De ce fait, la Société comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés. Les écarts actuariels sont depuis 2015, comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires.

Altice France applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises. Cette méthode implique l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement.

La dette actuarielle au 31 décembre est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales patronales : 43,23 % ;
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,40 %	0,60 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Le taux d'actualisation est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

3.7 Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice

3.8 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission et de renégociation d'emprunts sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission des emprunts.

3.9 Instruments financiers dérivés

La Société gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers (dérivés), notamment des cross currency swaps.

Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits (gains) et charges (pertes) résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits des éléments couverts :

- Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des dérivés de taux sont constatés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert ;
- Les gains et pertes résultant des dérivés de change affectés à la couverture d'éléments du bilan sont enregistrés comme des corrections du résultat de change de l'élément couvert.

Au titre du risque de change, une provision est comptabilisée le cas échéant au titre du risque non couvert.

Les soultes versées ou reçues dans le cadre de transactions relatives aux instruments financiers sont enregistrées au bilan au débit (soultes et primes versées) ou au crédit (soultes et primes reçues) du compte « Instruments financiers à terme » dans les disponibilités ou les autres dettes.

3.10 Produits constatés d'avance

Le traitement comptable de la soulte consiste à comptabiliser un produit constaté d'avance (PCA) qui est reconnu en résultat en même temps que le différentiel d'intérêts du SWAP.

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- Des refacturations de charges opérationnelles aux sociétés du Groupe Altice France (management fees, facturation de loyers pour le site Altice Campus..) ;
- Des revenus provenant de la construction du réseau FttH suite à la signature d'un contrat de déploiement et de maintenance avec la société SFR FTTH. Ces revenus sont relatifs à la construction du réseau et à la maintenance associée. Les revenus de construction du réseau FttH sont reconnus lors de la réalisation de chaque étape de construction du réseau.

3.12 Autres achats et charges externes

Les Autres achats et charge externes sont principalement composés :

- Des charges liées au site Altice Campus (loyers et charges associées) ;
- Des « management fees » dans le cadre de la convention de remboursement de frais et services conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA ;

- Des coûts relatifs à la construction du réseau FttH dont :
 - Les prestations de SFR Fibre dans le cadre du contrat signé entre les deux sociétés, Altice France s'appuyant sur l'expertise de SFR Fibre pour le pilotage, l'ingénierie, l'industrialisation et la maîtrise d'œuvre des travaux et opérations;
 - Des achats de sous-traitance pour le déploiement du réseau (construction de prises).

3.13 Autres points

Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

- Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués ;
- et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

- Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents ;
- un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	-	-	115
TOTAL	177	0	0	177

Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	62	-	-	62
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	29	-	29
TOTAL	62	29	0	91

Valeurs Nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115	(29)	-	86
TOTAL	115	(29)	0	86

4.2 Immobilisation financières

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titres de participation	12 011 083	1 385 944	(1 428 098)	11 968 929
Autres formes de participation	610 336	75 985	(37 549)	648 772
Créances rattachées à des participations	6 127 711	433 861	(230 546)	6 331 027
Autres immobilisations financières	354 469	6 037 718	(4 782 536)	1 609 651
TOTAL	19 103 598	7 933 509	(6 478 729)	20 558 379

Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titres de participation	(251 756)	(42 383)	-	(294 139)
Autres formes de participation	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	(27 496)	-	(27 496)
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	(251 756)	(69 879)	-	(321 635)

Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Titres de participation	11 759 327	11 674 790	(84 537)
Autres formes de participation	610 336	648 772	38 436
Créances rattachées à des participations	6 127 711	6 303 531	175 820
Autres immobilisations financières	354 469	1 609 651	1 255 182
TOTAL	18 851 842	20 236 744	1 384 901

Le poste « titres de participation » d'un montant brut de 11 969 millions d'euros au 31 décembre 2020 comprend principalement :

- Les titres de SFR pour 4 982 millions d'euros (détection 99,99%) ;
- Les titres d'Ypso France pour 3 024 millions d'euros (détection 100%) ;
- Les titres d'Hivory pour 1 423 millions d'euros (détection 50,01%) ;
- Les titres de SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d'euros (détection 50,01%) ;
- Les titres d'Altice Content Luxembourg pour 266 millions d'euros (détection 100%) ;
- Les titres ERT Holding France pour 226 millions d'euros (détection 100%) ;
- Les titres d'Omer Telecom Limited pour 200 millions d'euros (détection 100%) ;
- Les titres de SFR Presse pour 120 millions d'euros (détection 100%).

Les principaux mouvements sur les titres de participation sont liés :

- À la diminution de la valeur des titres d'Omer Telecom Limited pour 42 millions d'euros suite à une réduction de capital ;
- À l'apport en nature des titres SFR FTTH de la valeur nette comptable à SFR FTTH Network Holding rémunéré par l'attribution de titres de SFR FTTH Network Holding pour un montant de 1 386 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les dépréciations des titres de participation concernent principalement :

- Les titres Omer Telecom Limited pour une valeur de 200 millions d'euros ;
- Les titres de SFR Presse pour une valeur de 88 millions d'euros.

Le poste « Autres formes de participation » d'un montant brut de 649 millions d'euros au 31 décembre 2020 correspond aux obligations convertibles pour un montant de 649 millions d'euros. Il s'agit d'obligations convertibles vis-à-vis de SFR Presse, Groupe News Participation et Altice Blue Two.

Les mouvements constatés sur le poste « Autres formes de participation », au cours de l'exercice 2020, correspondent à des augmentations liées aux intérêts capitalisés des obligations.

Le poste « Créances rattachées à des participations » d'un montant brut de 6 331 millions d'euros au 31 décembre 2020 comprend divers emprunts accordés par Altice France à des sociétés du Groupe dont principalement :

- Prêt à SFR pour 4 782 millions d'euros ;
- Prêt à SFR FTTH Network Holding pour 203 millions d'euros (dont 0,8 million d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à SFR Fibre pour 244 millions d'euros ;
- Prêt à Altice B2B France pour 179 millions d'euros ;
- Prêt à OMT Invest pour 143 millions d'euros ;
- Prêt à Altice Content Luxembourg pour 106 millions d'euros (dont 5 millions d'euros d'intérêts courus).

La dépréciation financière des créances rattachées à des participations concerne la filiale SFR Participation pour 27 millions d'euros.

Les principaux mouvements sur les Créances rattachées à des participations sont indiqués dans la note 2.3- Flux de financement avec les entités d'Altice Group.

Le poste « Autres immobilisations financières » d'un montant de 1 610 millions d'euros au 31 décembre 2020 se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Altice Group Lux SA pour 1 046 millions d'euros (dont 20 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à Altice France Holding pour 453 millions d'euros (dont 19 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- 75 millions d'euros de mali de fusion sur actif financiers, provenant de l'absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Ypso Holding le 8 décembre 2017, considéré comme relatif aux titres de participation Ypso France ;
- 13 millions d'euros de dépôts de garantie.

4.3 Avances et acomptes versées sur commandes

Au 31 décembre 2020, les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à une avance fournisseurs pour 11 milliers d'euros.

4.4 Créances clients

Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à 375 millions d'euros dont 280 millions d'euros de factures à établir. Ces créances sont composées principalement de :

- 70 millions d'euros de refacturation des charges opérationnelles d'Altice France aux sociétés du Groupe ;
- 282 millions d'euros de facturation de l'activité de déploiement et maintenance FTTH.

4.5 Autres créances

Les autres créances, d'un montant de 4 220 millions d'euros, sont principalement composées :

- Des avances en compte courant accordées aux sociétés du Groupe pour 4 040 millions d'euros dont :
 - 2 012 millions d'euros vis-à-vis d'Ypso France ;
 - 1 349 millions d'euros vis-à-vis de SFR ;
 - 226 millions d'euros vis-à-vis d'Altice France Holding ;
 - 204 millions d'euros vis-à-vis de Groupe News Participation ;
 - 128 millions d'euros vis-à-vis d'Altice B2B France.
- D'une créance sur la taxe sur la valeur ajoutée de 76 millions d'euros ;
- D'une créance sur Impôts de 42 millions d'euros ;
- De fournisseurs débiteurs pour 42 millions d'euros principalement constitués d'avoirs reçus.

Le 29 décembre 2020, la société Altice France a cédé à la société Presse Indépendante :

- Une créance (compte courant) vis-à-vis d'Altice IO d'un montant de 0,861 millions d'euros à la valeur nette comptable ;
- Une créance (compte courant) vis-à-vis d'Altice Média Publicité d'un montant de 25 millions d'euros pour un montant de 1 €.

4.6 Valeur mobilière de placement

Au 31 décembre 2020, les valeurs mobilières de placement représentent 1 millier d'euros.

4.7 Disponibilités

Au 31 décembre 2020, les disponibilités représentent 359 millions d'euros, qui se composent :

- de 232 millions d'euros d'instruments de trésorerie relatifs aux emprunts obligataires (maturité 2027) et aux emprunts bancaires (tranche B13) ;
- de 121 millions d'euros de liquidités ;
- de 6 millions d'intérêts à recevoir de swap en dollars.

4.8 Charges constatées d'avances

Au 31 décembre 2020, la société Altice France a constaté des charges constatées d'avance pour 44 millions d'euros, concernant principalement les charges afférentes au Campus Altice pour 9 millions d'euros ainsi que les charges relatives aux déploiements et à la maintenance du réseau FTTH pour 34 millions d'euros.

4.9 Écarts de conversions actifs

À la clôture de l'exercice, Altice France n'a pas constaté d'écart de conversion actif.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2020 à l'exception de SWAPS de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

4.10 Capital social

À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 443 706 618 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro chacune.

4.11 Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres d'Altice France ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Affectation	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	443 706	-	-	-	-	443 706
Prime d'émission	2 630 849	-	-	-	-	2 630 849
Réserves légales	-	44 371	-	-	-	44 371
Réserves diverses	-	2 088 087	-	-	-	2 088 087
Boni de Fusion ⁽¹⁾	4 566	-	-	-	-	4 566
Report à nouveau	(2 367 973)	2 367 973	-	-	-	-
Acomptes sur dividendes	(501 388)	501 388	-	-	-	-
Résultat 2019	5 001 820	(5 001 820)	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	4 657	4 657
TOTAL	5 211 579	-	-	-	4 657	5 216 236

(1) Boni de fusion : boni de confusion pour un montant de 4 millions d'euros constaté suite à la TUP de OMT Océan 3 en 2019.

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire d'Altice France du 17 juin 2020 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 s'élevant à 5 002 millions d'euros, déduction faite de l'acompte sur dividendes versé d'un montant de 501 millions d'euros, de la manière suivante :

- 44 millions d'euros en réserves légales ;
- 2 088 millions d'euros en réserves diverses ;
- 2 368 millions d'euros en report à nouveau.

4.12 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Provisions pour pensions	924	98	-	1 022
Autres provisions pour risques et charges	204 236	373 636	(201 326)	376 547
TOTAL	205 160	373 734	(201 326)	377 569

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 378 millions d'euros correspondent principalement :

- Pour 374 millions d'euros à un risque financier lié à la juste valeur de SWAPS (se référer à la note 4.20 - Instruments dérivés (SWAP)) ;
- Pour 3 millions d'euros à une provision pour risques divers ;
- Pour 1 million d'euros à la provision pour indemnités de départ en retraite.

Une reprise pour risque filiale pour 15 millions d'euros a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.13 Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020	Note
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	9 710 033	1 400 163	(594 960)	10 515 236	(a)
Emprunts bancaires (hors intérêts courus)	6 675 974	830 000	(1 415 554)	6 090 420	(b)
Intérêts courus	222 362	228 750	(222 362)	228 750	
Billets de Trésorerie	149 000	193 500	(255 500)	87 000	(c)
Dépôts reçus	-	5 000	-	5 000	(d)
Autres	634	5 648	(634)	5 648	(e)
TOTAL	16 758 003	2 663 061	(2 489 010)	16 932 054	

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 31 décembre 2020 : €1 = 1,2225 USD ;
- Au 31 décembre 2019 : €1 = 1,1229 USD.

(a) Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts Obligataires			Encours au ¹ (en millions d'euros)	
Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
EUR	janvier 2025	2,500%	550,0	550,0
EUR	février 2025	2,125%	500,0	-
EUR	février 2027	5,875%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2028	3,375%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2029	4,125%	500,0	-
USD	mai 2026	7,375%	4 245,4	4 622,0
USD	février 2027	8,125%	1 431,5	1 558,5
USD	janvier 2028	5,500%	899,8	979,6
USD	janvier 2029	5,125%	388,5	-
Total			10 515,2	9 710,0

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Se référer aux notes 2.1 – Refinancement 2020 pour les refinancements intervenus durant l'exercice 2020.

(b) Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts bancaires				Marge	Encours au ² (en millions d'euros)	
Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	en devises ¹	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
EUR	B11	juillet 2025	Euribor 3M	3,000%	289,5	292,5
EUR	B12	janvier 2026	Euribor 3M	3,000%	970,0	980,0
USD	B11	juillet 2025	Libor 3M	2,750%	1 120,9	1 233,0
USD	B12	janvier 2026	Libor 3M	3,000%	1 705,9	1 876,4
USD	B13	août 2026	Libor 3M	4,000%	2 004,1	2 204,1
Ligne de crédit revolving (RCF)					-	90,0
Total					6 090,4	6 676,0

(1) Les intérêts sont payables trimestriellement fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre.

(2) Montants exprimés hors intérêts courus.

Au 31 décembre 2020, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») n'est pas utilisée laissant une valeur non utilisée de 1 115 millions d'euros.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, sont amortissables au taux de 0,25% du nominal chaque trimestre.

(c) Billets de Trésorerie

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, Altice France a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros, l'encours est de 87 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(d) Dépôts reçus

Un dépôt a été reçu pour un montant de 5 millions d'euros de la part de Piaf BidCo dans le cadre de l'opération Covage.

(e) Autres

Au 31 décembre 2020, des intérêts courus de Swap Altice France Holding à payer ont été constatés pour un montant de 6 millions d'euros.

4.14 Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs de 489 millions d'euros incluent des factures non parvenues pour 400 millions d'euros. Les factures non parvenues sont principalement composées :

- D'environ 383 millions d'euros liés à l'activité de déploiement FTTH (comprenant le contrat avec SFR Fibre pour 306 millions d'euros et de la sous-traitance de déploiement de prises) ;
- De 43 millions d'euros concernant la franchise de loyer des locaux du Campus Altice (Quadrans) ;
- De 5 millions d'euros de Management Fees.

4.15 Dettes fiscales et sociales

Au 31 décembre 2020, les dettes fiscales et sociales d'un montant de 86 millions d'euros correspondent principalement :

- 77 millions d'euros de dettes fiscales (dont 68 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée et 9 millions d'euros d'autres impôts et taxes assimilées) ;
- 9 millions d'euros de dettes sociales.

4.16 Dettes sur immobilisations

Au 31 décembre 2020, la société Altice France n'a pas constaté de dettes sur immobilisations.

4.17 Autres Dettes

Les autres dettes d'un montant de 1 280 millions d'euros sont composées :

- Des avances en compte courant accordées par des sociétés du Groupe pour 888 millions d'euros dont principalement :
 - 434 millions d'euros vis-à-vis de SFR Fibre ;
 - 105 millions d'euros vis-à-vis de Numericable US LLC ;
 - 85 millions d'euros vis-à-vis de SFR Presse ;
 - 69 millions d'euros vis-à-vis de Completel ;
 - 55 millions d'euros vis-à-vis de Hivory.
- De 233 millions d'euros d'instruments financiers relatifs à la dette ;
- De 115 millions d'euros de dettes d'intégration fiscale ;
- De 27 millions d'euros de reddition de comptes dans le cadre de l'activité de déploiement du réseau FTTH ;
- De 17 millions d'euros d'avoirs à établir.

4.18 Produits constatés d'avance

Dans le cadre de la mise en place en 2015 des swaps « mirrors » Altice France a reçu en janvier 2016 une soulte de 102 millions d'euros comptabilisée en produits constatés d'avance selon les normes comptables relatives aux instruments dérivés.

En 2017, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 203 millions d'euros, ce qui porte le poste à 305 millions d'euros à fin 2017. En 2018, suite à la restructuration des swaps, un produit constaté d'avance négatif a été comptabilisé pour 96 millions d'euros, ce qui porte le poste de produits constatés d'avance financiers à 209 millions d'euros à fin 2018.

En 2019, suite au refinancement de la dette obligataire due en 2024, un montant de 33 millions d'euros a été passé en résultat. En octobre 2019, en lien avec la renégociation de certains instruments financiers intervenue en juillet, le produit de la monétisation des gains latents a été comptabilisé en produits constatés d'avance de nature financière pour 257 millions d'euros, qui a été minoré de 107 millions d'euros pour compenser avec un actif financier dérivé reconnu en 2018 au titre de la restructuration des swaps sur l'obligataire due en 2027.

En 2020, un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour 236 millions d'euros concernant la soulte de l'emprunt obligataire (maturité 2026).

Au 31 décembre 2020, les produits constatés d'avances d'un montant de 568 millions d'euros sont composés :

- De 563 millions d'euros de produits constatés d'avance de nature financière ;
- De 5 millions d'euros de nature d'exploitation concernant l'activité de déploiement et de maintenance du réseau FTTH.

4.19 Écarts de conversions passifs

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion passif de 286 millions d'euros sur les emprunts obligataires et prêts à termes libellés en dollars et convertis au cours du change du 31 décembre 2020.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.20 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2020 à l'exception de SWAPS de taux pour lesquels une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges)

4.20 Instruments dérivés (SWAP)

Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Natures de swap		31 Décembre	31 Décembre
(en millions d'euros)		2020	2019
Élément sous-jacent			
Swaps de change	Obligations 2026 en USD	(325,0)	240,7
	Obligations 2027 en USD	43,8	120,8
	Obligations 2028 en USD	(57,6)	3,6
	Emprunt Janvier 2026 en USD	(153,9)	(2,2)
	Emprunt Juillet 2025 en USD	(5,5)	167,9
	Emprunt Août 2026 en USD	(275,6)	(29,1)
	Emprunt Janvier 2029 en USD	(23,9)	-
Swaps de taux	Taux fixe - taux variable USD	(475,5)	(291,4)
	Taux fixe - Euribor 3 mois	(36,9)	(26,1)
	Swap taux Libor 1m - Libor 3m	1,0	(10,7)
	Instruments dérivés actifs	338,8	629,3
	Instruments dérivés passifs	(1 648,0)	(455,8)
	Instruments dérivés nets	(1 309,2)	173,5
	<i>Dont effet change</i>	<i>(516,0)</i>	<i>755,3</i>
	<i>Dont effet taux</i>	<i>(793,2)</i>	<i>(581,8)</i>

Swap de devises

Les swaps de devises souscrits par Altice France ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition Libor pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition Euribor.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'unités)	Notionnels		Taux fixe / Marge		Date d'échange	Date d'échange
	USD	EUR	USD	EUR	initial	final ¹
Obligations 2026	1 989,0	1 644,0	7,375%	6,213%	Aucune	15 juillet 2024
Obligations 2026	2 349,1	2 069,6	7,375%	5,759%	11 avril 2016	15 avril 2024
Obligations 2026	851,9	768,4	7,375%	4,783%	15 juillet 2019	01 mai 2026
Obligations 2027	1 735,5	1 435,3	8,125%	6,147%	Aucune	1er février 2027
Obligations 2028	1 100,0	995,6	5,500%	3,322%	27 septembre 2019	15 janvier 2028
Obligations 2029	475,0	400,2	5,125%	4,156%	18 septembre 2020	15 janvier 2029
Emprunt 2025	1 424,7	1 164,2	L+4,250%	E+4,415%	Aucune	15 janvier 2024
Emprunt 2026 A	550,0	498,1	L+3,250%	E+2,926%	3 août 2015	31 juillet 2022
Emprunt 2026 A	1 240,0	1 095,6	L+4,000%	E+4,272%	10 novembre 2015	31 janvier 2023
Emprunt 2026 A	350,0	298,1	L+3,000%	E+2,76%	31 octobre 2017	15 janvier 2026
Emprunt 2026 B	2 514,5	2 072,9	L+4,000%	5,501%	30 avril 2015	15 août 2026
Total	14 579,7	12 442,2				

(1) Les banques bénéficient d'une clause de rupture à cinq ans en leur faveur :

- en avril et novembre 2022 et juillet 2024 pour les Obligations 2026 ;
- en Juillet, Août et Septembre 2023 pour les obligations 2027 ;
- en Septembre et Octobre 2024 pour les obligations 2028 ;
- en Septembre 2025 pour les obligations 2029 ;
- en Avril 2021 et Avril 2022 pour l'emprunt 2025 ;
- en Janvier et Octobre 2022 pour l'emprunt 2026 A ;
- en Mai et Juillet 2022, Janvier, Juin, Juillet et Août 2023 pour l'emprunt 2026 B.

Les banques peuvent alors unilatéralement dénoncer le contrat de couverture et faire payer par Altice France ou payer à Altice France (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les modifications suivantes ont été apportées aux instruments dérivés du groupe :

- Swap miroir avec Altice France Holding S.A. : Altice France a conclu un swap symétrique avec son actionnaire direct, Altice France Holding S.A., afin de couvrir une nouvelle dette libellée en dollars émise par Altice France Holding S.A. Les caractéristiques du swap sont les suivantes :
 - Altice France avec des contreparties bancaires : CCS (ou swap de devises) avec une jambe en USD de 1 150,9 millions et un taux receveur de 6,00% et une jambe en EUR de 1 046,0 millions et un taux payeur EUR de 4,06% ;
 - Altice France avec Altice France Holding S.A. : CCS avec une jambe en EUR de 1 046,0 millions et un taux receveur de 4,06% et une jambe en USD de 1 150,9 millions USD et un taux payeur de 6,00%.
- Altice France a également conclu de nouveaux swap de devises afin de couvrir l'émission des obligations 2029 en USD :
 - Swap EUR/USD avec une jambe EUR de 400 millions et un taux payeur de 4,156% et une jambe USD de 475 millions et un taux receveur de 5,125%.

La société Altice France a modifié les conditions des swaps existants associés aux obligations 2026 en USD et à l'emprunt bancaire TLB 11 en USD :

Nominal USD Receveur	Nominal EUR payeur - Ancien	Taux intérêt - EUR payeur - Ancien	Nominal EUR payeur - Nouveau	Taux intérêt - EUR payeur - Nouveau	Soulte reçue
262,0	189,5	6,790%	239,4	5,84%	49,8
96,0	69,0	6,790%	86,0	5,86%	17,0
280,0	202,0	6,770%	258,0	5,66%	56,0
120,0	87,0	7,070%	104,0	6,50%	17,0
213,0	177,5	5,990%	194,0	5,85%	16,5
117,0	84,0	6,780%	104,0	5,89%	20,0
204,0	148,0	Euribor 3m + 4,585%	189,0	Euribor 3m + 4,295%	41,0
130,0	94,0	Euribor 3m + 4,850%	113,0	Euribor 3m + 4,640%	19,0

Les autres modifications apportées aux instruments dérivés d'Altice France sont énumérées ci-dessous.

- Modification d'un swap de devise receveur USD/payeur EUR (851,9 millions de dollars/768,4 millions d'euros), où le taux payeur EUR a diminué de 5,744 % à 4,783 %.
Altice France a également conclu un nouveau swap (fixe à flottant) avec la même contrepartie, pour les mêmes montants nominaux, avec un taux receveur Libor 6M USD + 3 % et un taux payeur EUR de 4,783 %. Ce nouveau swap a un départ différé en mai 2026 et une date d'échéance en mai 2030.
- Suppression des clauses de rupture obligatoire pour plusieurs swaps d'un montant nominal total de 1 790 millions de dollars adossés au TLB 12 en dollars. Les ruptures obligatoires en question étaient toutes exerçables en 2020.
À la suite de la suppression des clauses de rupture obligatoire, le taux payeur Eur a été ajusté pour la majorité des swaps. Le nouveau taux payeur moyen pondéré EUR est passé de Euribor 3m+3,5598% à Euribor 3m+3,68%.

À la suite de ces restructurations, Altice France a encaissé un montant net de 236,3 millions d'euros (se référer à la note « 4.18 Produits constatés d'avance »).

Swaps de taux

Au 31 décembre 2020, le swap de taux mentionné ci-dessous était encore actif :

- Principal : 4 000 millions d'euros ;
- Altice France paye un taux fixe négatif de 0,121% contre l'Euribor 3 mois variable ;
- Maturité : janvier 2023 ;
- Fréquence des échanges : trimestriel (janvier, avril, juillet et octobre).

Ce swap a une option de résiliation anticipée (détenue par la contrepartie) à partir de Janvier 2021. Ce swap n'étant pas qualifié de couverture, la variation de sa juste valeur a été comptabilisée directement en résultat.

Altice France a mis en place deux nouveaux swaps de taux dans l'année afin d'adosser les périodes d'intérêts à un mois des emprunts bancaires TLB 11 et TLB 12 libellés en dollars.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
B11	USD	1 377	L3M -0,205%	L1M	30 avril 2020	30 avril 2021
B12	USD	2 102	L3M -0,205%	L1M	15 avril 2020	15 avril 2021
Total		3 479				

Ces swaps n'étant pas qualifiés de couverture, la variation de leur juste valeur a été comptabilisée directement en résultat.

Altice France a également conclu de nouveaux swaps de taux pour un montant nominal total de 3 400 millions d'euros, avec les caractéristiques des deux jambes suivantes :

Adossement	Devise	Notionnels (en millions d'euros)	Taux fixe / Marge		Date d'échange initial	Date d'échange final
			Payeur USD	Receveur USD		
Obligations 2026	EUR	3 400	E6M + 3%	6,1388%	15 janvier 2020	15 avril 2024
Obligations 2026	EUR	3 400	4,6269%	E6M + 3%	15 janvier 2020	15 avril 2030

Sur une base annuelle, le swap de taux susmentionné va permettre à Altice France d'économiser 51,4 millions d'euros en charge d'intérêts de 2020 à 2024.

Étant donné que les swaps ci-dessus ont été conclus avec les mêmes contreparties et au même moment, Altice France a considéré que les deux jambes constituent un seul et même swap et a donc évalué les swaps en tant que tel, notamment pour le calcul du risque de crédit.

Risque de crédit et de contrepartie

Altice France est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; Altice France réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

Dans une moindre mesure, Altice France est exposé au risque de contrepartie entre sociétés du groupe par la contractualisation de produits dérivés

4.21 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Chiffres d'affaires nets	999 028	939 497
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5	24
Autres produits	12	24
Produits d'exploitation	999 045	939 545
Achats de marchandises	(20 924)	
Autres achats et charges externes	(620 378)	(552 696)
Impôts, taxes et versements assimilés	(8 191)	(8 307)
Salaires et traitements	(11 227)	(10 206)
Charges sociales	(3 632)	(31 823)
Dotations d'exploitation sur immobilisations	(29)	(0)
Dotations d'exploitation pour risques et charges	(92)	(42)
Autres charges	(2 431)	(2 591)
Charges d'exploitation	(666 905)	(605 666)
RESULTAT D'EXPLOITATION	332 140	333 879

Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2020, le montant des produits d'exploitation est de 999 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de 999 millions d'euros se compose principalement comme suit :

- 910 millions d'euros de revenus provenant de la construction du réseau FTTH suite à la signature du contrat de déploiement et de maintenance avec la société SFR FTTH ;
- 43 millions d'euros de facturation de management fees à ses filiales ;
- 43 millions d'euros aux refacturations immobilières concernant le Campus Altice à ses filiales.

Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2020, le montant des charges d'exploitation est de 640 millions d'euros et se compose principalement :

- Des achats de marchandises relatives au déploiement FTTH pour 21 millions d'euros ;
- Des autres achats et charges externes pour 620 millions d'euros dont :
 - 537 millions d'euros de coûts de déploiement FTTH composés principalement des prestations de SFR Fibre (255 millions d'euros) et des achats de sous traitance de déploiement des prises (264 millions d'euros) ;
 - 40 millions d'euros de charges relatives au Campus Altice ;
 - 20 millions d'euros de management fees d'Altice Luxembourg SA.
- Des salaires et traitements et charges sociales pour un montant global de 15 millions d'euros.

4.22 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits des intérêts financiers	703 738	5 750 303
Produits des autres valeurs mobilières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	47 184	41 089
Reprises sur provisions et transferts de charges	210 807	162 448
Différences positives de change	2 122	25 310
Produits financiers	963 852	5 979 150
Dotations financières aux amortissements et provisions	(443 485)	(195 538)
Intérêts et charges assimilées	(1 027 205)	(1 407 149)
Différences négatives de change	(4 325)	(281 436)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	(190)
Charges financières	(1 475 015)	(1 884 313)
RESULTAT FINANCIER	(511 163)	4 094 837

Les produits financiers

Au 31 décembre 2020, le montant des produits financiers est de 964 millions d'euros et se compose principalement :

- Des produits d'intérêts financiers pour 704 millions d'euros, dont :
 - 260 millions d'euros de produits relatifs au swap ;
 - 352 millions d'euros d'intérêts des prêts intragroupe ;
 - 55 millions d'euros d'intérêts des prêts actionnaires ;
 - 20 millions d'euros de dividendes reçus d'Omer Telecom Limited.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 211 millions d'euros, dont :
 - 185 millions d'euros de reprise de provision pour risque financier lié à la juste valeur de SWAP ;
 - 15 millions d'euros de reprise de provision pour risque filiale concernant SFR Participation ;
 - 9 millions d'euros de reprise de dotation de dépréciation des comptes courants de SFR Participation.

Les charges financières

Au 31 décembre 2020, le montant des charges financières est de 1 475 millions d'euros et se compose principalement :

- Des intérêts et charges assimilées pour 1 027 millions d'euros dont :
 - 986 millions d'euros d'intérêts liés au financement ;
 - 25 millions d'euros liés à la cession de créances en compte courant de Altice Média Publicité ;
 - 12 millions d'euros de frais liés au refinancement ;
 - 5 millions d'euros de charges financières relatives aux SWAP.

- Des dotations financières pour (443) millions d’euros, dont :
 - 374 millions d’euros correspondant à la provision pour risque financier lié à la juste valeur de SWAPS;
 - 42 millions d’euros de dotation de dépréciation des titres de SFR Presse, Omer Telecom Limited et Numericable US ;
 - 28 millions d’euros de dotation de dépréciation du prêt octroyé à SFR Participation.
- Différences négatives de change pour (4) millions d’euros.

4.23 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2020	31/12/2019
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	10 983	7 863
Produit exceptionnels sur opérations en capital	1 383 084	1 709 513
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	11 835
Produits exceptionnels	1 394 067	1 729 210
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(17 691)	(4 962)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(1 386 124)	(1 315 716)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions	(36)	(1 306)
Charges exceptionnelles	(1 403 851)	(1 321 983)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9 784)	407 227

Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2020, le montant des produits exceptionnels est de 1 394 millions d’euros et se compose principalement des produits relatifs à l’apport en nature des titres SFR FTTH à SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d’euros.

Les charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2020, le montant des charges exceptionnelles est de 1 404 millions d’euros et se compose principalement des charges relatives à l’apport en nature des titres SFR FTTH à SFR FTTH Network Holding pour 1 386 millions d’euros.

4.24 Transactions entre parties liées

Les conventions ci-dessous sont des transactions entre parties liées :

- Contrat cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre la Société, SFR et SFR FTTH au titre duquel SFR (ou ses filiales) confiera à Altice France l’exécution des prestations de déploiement et maintenance des réseaux ;
- Convention tripartite conclue entre la Société, SFR FTTH et SFR relative aux compensations pouvant s’opérer entre les différents engagements pris entre les sociétés au titre de certaines garantie en lien avec le un contrat-cadre de déploiement et maintenance FTTH en ZMD entre Altice France et SFR ;
- Convention de trésorerie « Convention de Trésorerie AGL », conclue entre la Société, Altice Groupe Lux S.à.r.l., Altice France FR S.A. et Altice France FR Bis S.à r.l., relative à la mise en place d’un système de gestion de trésorerie leur permettant de promouvoir une utilisation coordonnée et optimale des liquidités excédentaires ou de couvrir globalement les besoins de liquidités. Convention avec effet au 25 janvier 2019. Sur 2020, des produits financiers ont été constaté pour 36 millions d’euros;

- Convention de remboursement de frais et services (Management Fees) conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA, dans les comptes 2020 une charge de 21 millions d’euros a été comptabilisée. Ces management fees ont été refacturés aux filiales d’Altice France ;
- Contrat de bail avec la SCI Quadrans relatif au CAMPUS Altice, en 2020 des charges (loyers et charges locatives) ont été comptabilisées pour un montant de 43 millions d’euros. Ces montants ont été refacturés aux filiales d’Altice France ;
- Convention de prêt entre la Société et SFR FTTH Network Holding pour un montant de 202 millions d’euros.

4.25 Effectif

À la clôture de l’exercice, Altice France comptait 11 salariés (contre 10 salariés à la clôture de l’exercice précédent).

4.26 Intégration fiscale

Depuis le 01 janvier 2014 la société Altice France est la tête du groupe fiscalement intégré, constitué par les sociétés suivantes en 2020 :

- Ypso France
- SFR Fibre
- TME France
- Sequalum
- Sequalum Participation
- Numericable US
- Numericable US LLC
- Altice B2B France
- Completel
- SFR
- Cap Connexion
- Pays Voironnais Network
- Haut Rhin Telecom
- Rennes Metropole Telecom
- Opalys Telecom
- Wiztivi
- SFR Participations
- SHD
- SFCM
- SFR Développement
- CID
- SFR Distribution
- SFR Business Distribution
- Ariège Telecom
- MAC THD
- Numergy
- SFR Presse
- SFR Presse Distribution
- Média Consumer Group
- SFR 13
- ERT Holding
- ERT Technologies
- ICART
- Altice Blue Two
- Outremer Telecom
- Martinique TV Câble

- World Satellite Guadeloupe
- Altice Content Luxembourg
- Next Radio Tv
- Next Interactive
- Next Média Solutions
- Groupe Tests Holding
- Radio Monté-Carlo
- RMC Sport
- RMC Découverte
- Le Studio Next
- BFM TV
- Business FM
- BFM Paris (Ex-CBFM)
- BFM Business TV
- RMC Sport News (Ex BFM Sport)
- WMC
- Next Prod
- NEWCO B
- Groupe News Participations
- BFM Lyon Métropole
- BFM Publicité
- NEWCO E
- Sport Co TV
- BFM radio
- Ma Chaîne Sport
- Diversité TV France
- RMC Production
- NEWCO V
- RMC Distribution
- RMC Films (Ex Alizés Films)

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société membre du groupe fiscal établit son impôt sur les bénéfices comme si elle n'était pas membre du groupe, avec imputation de ses éventuels déficits antérieurs. La Société a comptabilisé un produit net d'intégration fiscale de 195 millions d'euros correspondant à l'impôt dû par les filiales comme si elles avaient été imposées seules.

4.27 Résultat fiscal

Le résultat fiscal propre d'Altice France au titre de l'exercice 2020 est un bénéfice de 31 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires de la Société, 745 millions d'euros, se décomposent comme suit : 16 millions d'euros au titre des déficits propres et 729 millions d'euros au titre des reports déficitaires du groupe fiscalement intégré.

4.28 Risques de marché

Risque de change

Le risque de change de la société Altice France concerne les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars.

Les émissions d'emprunts en dollars de la société Altice France ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale (en date d'émission des dettes), avant et après couverture.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2026	USD	(5 190,0)	-	5 190,0	(4 194,0)	-	(4 194,0)
Obligations 2027	USD	(1 750,0)	-	1 750,0	(1 300,3)	-	(1 300,3)
Obligations 2028	USD	(1 100,0)	-	1 100,0	(995,5)	-	(995,5)
Obligations 2029	USD	(475,0)	-	475,0	(400,2)	-	(400,2)
Emprunt 2025	USD	(1 370,3)	-	1 424,7	(1 164,2)	54,4	(1 164,2)
Emprunt 2026 A	USD	(2 085,5)	-	2 140,0	1 891,9	54,5	1 891,9
Emprunt 2026 B	USD	(2 450,0)	-	2 514,5	(2 072,9)	64,5	(2 072,9)
Total		(14 420,8)	-	14 594,2	(8 235,2)	173,4	(8 235,2)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette résiduelle au 31 décembre 2019, avant et après couverture :

Amounts as of December 31, 2019, expressed in millions	Currency	Initial position		Hedging instrument		Final position	
		In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros
2026 Bonds	USD	(5,190.0)	-	5,190.0	(4,194.0)	-	(4,194.0)
2027 Bonds	USD	(1,750.0)	-	1,750.0	(1,300.3)	-	(1,300.3)
2028 Bonds	USD	(1,100.0)	-	1,100.0	(995.5)	-	(995.5)
2025 Term Loan	USD	(1,398.7)	-	1,391.7	(1,011.5)	(7.0)	(1,011.5)
2026 A Term Loan	USD	(2,128.5)	-	2,117.9	(1,881.7)	(10.6)	(1,881.7)
2026 B Term Loan	USD	(2,500.0)	-	2,500.0	(2,061.0)	-	(2,061.0)
Total		(14,067.2)	-	14,049.6	(11,444.0)	(17.6)	(11,444.0)

Analyse de la sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2020, une variation de 10% de l'euro par rapport au dollar, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change de la société Altice France compte tenu des instruments de couverture souscrits par Altice France. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Achats à terme

Au 31 décembre 2020, Altice France n'a conclu aucun achat à terme.

Risques de taux d'intérêt

Risques de taux d'intérêt

Altice France est exposé aux risques liés au taux d'intérêt principalement sur les emprunts bancaires qui supportent un taux d'intérêt variable. Altice France limite ces risques en concluant, lorsqu'il le juge approprié, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de cap de taux.

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments financiers. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2020 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une augmentation (diminution) de 50 points de base de l'EURIBOR à la date de clôture n'aurait pas de conséquence matérielle sur le coût de l'endettement.

4.29 Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants d'Altice France incluent principalement les membres du comité exécutif.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération allouée aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du comité exécutif.

Rémunération des dirigeants	31 décembre	31 décembre
(en millions d' euros)	2020	2019
Avantages à court terme (a)	12,1	10,4
Rémunération en actions (b)	(51,2)	27,1
Rémunération des dirigeants	(39,1)	37,5

(a) Inclut les salaires bruts (part fixe et part variable), la participation ainsi que les avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice.

(b) En 2019, ce montant concerne la refacturation des dépenses liées à l'attribution des actions gratuites au Président Directeur Général d'Altice France par Altice Europe. En 2020 ce montant concerne les avoirs relatifs aux annulations d'actions gratuites attribuées par Altice Europe et refacturés à Altice France en 2018 et 2019.

Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période 2020.

4.30 Entité consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société Altice France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Altice Europe N.V, société cotée aux Pays-Bas jusqu'au 26 janvier 2021.

5 Engagements hors bilan

5.1 Engagements liés aux emprunts obligataires et bancaires

La Société a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, Altice France a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolver. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, Altice France a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, Altice France a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, Altice France a de nouveau émis des nouvelles tranches de Prêts à Terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, la Société a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, la Société a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, la Société a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en en dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Altice France a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029.

Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, la Société et un certain nombre de ses filiales (SFR, Ypso France, Altice B2B France, SFR Fibre, Numericable US LLC et Numericable US SAS, Completel, Ypso Finance absorbée par Ypso France, SFR Presse Distribution et SFR Presse) ont nanté certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle (si une société autre qu'Altice Europe ou affilié d'Altice Europe venait à détenir plus de 51% de l'ensemble d'Altice France), la Société devra proposer le remboursement de sa dette pour un montant équivalent à 101% du montant restant dû sur cette dernière.

Les emprunts bancaires et obligataires prévoient également certaines restrictions qui limitent notamment la capacité de la Société à :

- Contracter ou garantir tout endettement additionnel, sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé (le ratio est de 4,5x pour la totalité de la dette et de 3,25x pour les emprunts obligataires) ;
- Utiliser la ligne de Revolver sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé de 4,5x;
- Réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes) ;
- Consentir des sûretés ;
- Céder des actifs et des titres de capital de filiales ;
- Conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées ;
- Conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et
- Réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

5.2 Engagements liés à SIG 50

La société SIG 50 était historiquement bénéficiaire de promesses de vente portant sur 51% du capital de SFR Distribution SA (ex - SFD) et sur 60% du capital de CID SA, pour des prix d'exercice de respectivement 3,6 millions d'euros et 42 millions d'euros.

Dans le cadre d'une opération de reclassement interne au groupe SFR réalisée en 2015, ces promesses ont été transférées à la société SFR Participation, qui les a levées et est devenue, en conséquence, actionnaire des sociétés SFR Distribution SA à hauteur de 51% et de CID SA à hauteur de 60% au 31 décembre 2015. Suite à cette opération, la société SIG 50 s'est engagée irrévocablement à indemniser la société SFR Participation dans la limite de 13,9 millions d'euros, soit la différence entre le prix d'exercice des options ainsi transférées, payé pour l'acquisition des titres par SFR Participation, et leur juste valeur estimée réelle d'acquisition au jour de cette acquisition. Cet engagement irrévocable ne sera applicable

que dans le cas où la société SFR Participation devait constater une perte définitive du fait de cette différence de valeur et sera strictement limité au montant de la dite perte, avec un montant maximum d'indemnisation de 13,9 millions d'euros.

5.3 Engagements liés au déploiement de la Fibre dans les zones AMII

Pour répondre aux attentes du Gouvernement, Altice France s'est engagé en mai 2018, sur le fondement de l'article L.33-13 du Code des Postes et des Communications Electroniques, à déployer 2,55 millions de prises sur les zones AMII, c'est-à-dire sur un périmètre composé de 641 communes.

Conformément à ses engagements, fin 2020, la Société est parvenue à rendre raccordables plus de 92% des logements et des locaux professionnels de ce périmètre.

5.4 Engagements liés aux contrats de location simple

Les engagements de loyers d'Altice France ont été contractés avec des parties liées (se référer à la note 4.24 - Transactions avec les parties liées).

Les engagements de loyers concernant Altice Campus s'élèvent à 421 millions d'euros.

5.5 Soutien aux filiales

La Société a accordé son soutien financier à certaines de ses filiales.

6 Litiges

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.1 Litiges en cours

6.1.1 Litige Fiscal

L'administration fiscale a procédé à des vérifications sur l'impôt sur le résultat d'Altice France pour les années fiscales 2014 à 2016. Les principaux redressements fiscaux concernent le montant des reports déficitaires imputés issus des groupes fiscaux précédents, selon le mécanisme d'imputation sur une base élargie. Altice France conteste ce redressement et a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes en fonction de l'évaluation de ses risques au 31 décembre 2020.

6.1.2 Non-respect éventuel des engagements souscrits par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l'accord conclu entre SFR et Bouygues Télécom le 9 novembre 2010 (Faber).

A la suite d'une plainte de Bouygues Telecom, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office, le 5 octobre 2015, pour examiner les conditions dans lesquelles SFR exécute ses engagements relatifs à l'accord de co-investissement conclu avec Bouygues Telecom pour le déploiement de la fibre optique en zones très denses. Une séance devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est tenue le 22 novembre puis le 7 décembre 2016. Par décision du 8 mars 2017 relative au respect de notre engagement Faber, l'Autorité de la concurrence a infligé une sanction d'un montant de 40 millions d'euros contre Altice et Altice France pour ne pas avoir respecté les engagements FABER au moment de l'acquisition de SFR par NC Numéricable (SFR Fibre). Ce montant a été réglé au cours du second trimestre 2017. L'autorité de la concurrence a également infligé des injonctions (nouveau calendrier d'exécution comprenant des paliers de réalisation, assortis d'astreintes progressives, afin de procéder à l'adduction de l'ensemble des points de mutualisation non effectivement adductés).

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'État. Le juge des référés du Conseil d'État a dit n'y avoir lieu à référé. Le 28 septembre 2017, le Conseil d'État rejette la requête en annulation de la décision de l'ADLC d'Altice Europe et d'Altice France.

Le 28 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence a levé à SFR tous ses engagements futurs. Le contrôle de l'application des engagements passés par SFR est toujours en cours par l'autorité de la concurrence. Une décision est attendue mi-2021. Au 31 décembre 2020, la Société considère que le risque ne peut être estimé de façon fiable et par conséquent, elle n'a pas constaté de provision.

6.1.3 Réclamation de Free concernant l'acquisition de Virgin Mobile par Altice France

Le 5 avril 2019, Altice France et Altice Luxembourg, entre autres, ont reçu une réclamation de Free déclarant que les pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en novembre 2016 dans l'affaire de la mise en œuvre anticipée par SFR Fibre / SFR / Virgin Mobile avaient entraîné la perte dudit concurrent dans le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de Virgin Mobile. Free réclame désormais 216 millions d'euros de dommages et intérêts.

Altice France a déposé une requête pour obtenir certains documents qui permettront à Altice France d'appréhender l'existence, la nature et l'étendue des dommages subis et les montants réclamés par Free. A ce stade, la Société conteste fortement le bien-fondé de cette réclamation. Lors d'une audience du 5 février 2021, l'affaire a été renvoyée au 5 mars 2021 pour conclusions de Free.

6.1.4 Free contre RMC Découverte, Diversité TV France, BFM Business TV, NextRadioTV, SFR, Altice France

Suite au différend intervenu en 2019 entre Free et certaines chaînes du groupe concernant leur distribution en clair, et les messages diffusés par celles-ci portant sur la fin de leur distribution par Free, cette dernière les a assignées le 11 décembre 2020 devant le tribunal de commerce de Paris, afin notamment d'obtenir la condamnation solidaire des sociétés du groupe à payer :

- 0,8 million d'euros en réparation du préjudice subi du fait de prétendues pratiques restrictives de concurrence ;
- 14,4 millions d'euros en réparation de prétendues actes de concurrence déloyale ;
- 1,9 million d'euros en réparation du prétendu préjudice moral né de ces actes de concurrence déloyale ;
- 0,2 million d'euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

et la publication de toutes décisions défavorables dans différents médias ainsi que sur le site internet du groupe.

La procédure est en cours.

6.2 Litige clos

Néant

7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

7.1 Cession de la participation dans Hivory

Le 3 février 2021, Altice France S.A. a annoncé avoir conclu avec KKR un accord d'exclusivité pour vendre sa participation de 50,01% dans Hivory, société d'infrastructures de télécommunications, à Cellnex pour une valeur d'entreprise implicite à 100% de 5,2 milliards d'euros. L'engagement de cession à Cellnex concerne l'intégralité du capital et ainsi, la quote-part de participation de 49,99% du co-actionnaire KKR.

Avant la finalisation de l'opération, Altice France S.A. et Altice France Holding S.A. ont l'intention de désigner Hivory comme filiale unrestricted dans le cadre des documents régissant leur endettement respectif.

La transaction devrait être finalisée au second semestre 2021, après obtention des autorisations réglementaires.

Altice France était engagée dans un partenariat à long terme avec KKR en relation avec le développement d'Hivory. Néanmoins les deux partenaires ont répondu positivement à une offre attractive non sollicitée formulée par Cellnex.

7.2 Flux de financement avec les entités d'Altice Group

Le 25 janvier 2021, Altice France a augmenté sa créance sur Altice Group Lux de 100 millions d'euros. Les termes et conditions du nouveau prêt sont les mêmes que les précédents prêts consentis à Altice Group Lux S.A.R.L.

8 Annexes

Créances et dettes

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	6 331 027	31 800	6 299 227	
Autres immobilisations financières	1 609 651	92 223	1 517 428	
Total des créances liées à l'actif immobilisé	7 940 677	124 023	7 816 655	
Créances clients et comptes rattachés	375 298	375 298	0	
Personnel et comptes rattachés	406	406	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	503	503	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	42 038	42 038	0	
< Taxe sur la valeur ajoutée	76 426	76 426	0	
< Etat – divers	8	8	0	
Groupes et associés	4 039 695	3 632 007	407 688	
Débiteurs divers	61 335	61 335	0	
Total créances liées à l'actif circulant	4 595 709	4 188 022	407 688	
Charges constatées d'avance	43 785	43 785	0	
TOTAL DES CRÉANCES	12 580 172	4 355 829	8 224 342	
État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	10 712 100	196 864	1 050 000	9 465 236
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	5 650	5 650	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	6 209 306	181 539	1 587 931	4 439 836
Emprunts et dettes financières diverses	5 000	5 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	489 356	489 356	0	0
Personnel et comptes rattachés	6 097	6 097	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 172	3 172	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Taxe sur la valeur ajoutée	67 946	67 946	0	0
< Autres impôts	9 313	9 313	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	888 089	888 089	0	0
Autres dettes	392 262	159 078	0	233 184
Produits constatés d'avance	567 607	4 962	326 304	236 341
TOTAL DES DETTES	19 355 900	2 017 067	2 964 236	14 374 597

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Autres emprunts obligataires	196 864
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 886
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	399 994
Dettes fiscales et sociales	29 179
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	16 794
Total	674 718

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances rattachées à des participations	19 550
Autres immobilisations financières	38 673
Créances clients et comptes rattachés	279 711
Autres créances	6 208
Groupes et associés	538
Disponibilités	5 648
Total	350 327

Liste des filiales et des participations

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quote- part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Omer Telecom Limited	174	0	100,00%	199 996	174	0	0	0	(6)	19 715
Numericable US	37 609	(6 704)	100,00%	37 609	30 904	74 375	0	0	(2 671)	0
SFR	3 423 266	1 684 730	100,00%	4 982 400	4 982 400	6 130 709	0	8 874 976	350 877	0
SFR Participation	20	(27 516)	100,00%	20	0	59 003	0	0	(2 528)	0
Ypso France	74 707	396 143	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 159 833	0	0	(35 840)	0
SFR 13	1	6	100,00%	1	1	0	0	0	(4)	0
SFR Presse	22 001	10 697	100,00%	144 131	56 538	34 439	0	6 626	(3 462)	0
Altice Content Luxembourg	200 000	(13 905)	100,00%	266 308	266 308	106 457	0	0	(4 545)	0
ALTICE TECHNICAL SERVICES FR	12	11 151	100,00%	174 846	174 846	51 444	0	0	9 378	11 297
ALTICE CUSTOMER SERVICES	24 235	3 390	65,00%	30 048	30 048	30 634	0	0	7 658	0
MUVRALINE France *	10	108	60,00%	6	6	1 175	0	1 062	108	0
ALTICE BLUE TWO	149 067	32 086	100,00%	262 163	262 163	0	0	3 294	(29 679)	0
ERT Holding France	4 046	8 735	100,00%	226 309	226 309	14 749	0	1 190	(4 613)	0
SFR 14	1	2	100,00%	0	0	0	0	0	(4)	0
Altice FInCo	1	1	100,00%	1	1	0	0	0	0	0
Participations (10 à 50% du capital)										
Hivory	35 343	520 650	50,01%	1 423 357	1 423 357	0	0	300 282	95 094	0
SFR FTTH NETWORK HOLDING	1 760 826	1 341 472	50,01%	1 385 953	1 385 953	0	0	0	(1 037)	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.

Filiales Françaises (ensemble)

Filiales Etrangères (ensemble)

Participations dans des sociétés Françaises

* Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 n'étant pas finalisé, les informations sont celles du dernier exercice clos.